

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Nationale Plattform Naturgefahren PLANAT
Plate-forme nationale «Dangers naturels»
Piattaforma nazionale «Pericoli naturali»
National Platform for Natural Hazards

«Boîte à outils» Dialogue sur les risques naturels

**Conseils et aides pratiques pour informer
sur les dangers naturels**

Pour les autorités et les organes spécialisés

[www.planat.ch/
dialogue-risque](http://www.planat.ch/dialogue-risque)

Impressum

Edité par: **PLANAT Plate-forme nationale «Dangers naturels», www.planat.ch**

Coordination: Aller Risk Management et Weissgrund Kommunikation, Zurich

Auteurs:

- Timo Albiez, kik Bildungswerkstatt
- Dörte Aller, Aller Risk Management
- Rolf Meier, Vereinigung Kantonale Feuerversicherungen VKF
- Urs Steiger, konzepte texte beratung
- Gaby Wyser, Weissgrund Kommunikation

Vos commentaires sont les bienvenus: dialogue-risque@planat.ch

Édition janvier 2015 © PLANAT

Tous les documents peuvent être téléchargés: www.planat.ch/risikodialog

Boîte à outils Dialogue sur les risques naturels

1. **Aperçu des tâches de communication**, responsabilités et instruments pour les 7 points fondamentaux
2. **Check-list Interlocuteurs** pour le choix des partenaires et l'évaluation de leur point de vue ainsi que l'aperçu détaillé des interlocuteurs possibles
3. **Check-list Communication sur un projet**
4. **Check-list Mesures d'information**
5. **Check-list travail avec les médias**
6. **Conseils concernant le travail d'information et la gestion des difficultés**
7. **Illustrations exemplaires** de situations et de mesures de protection
8. **Set de diapositives PowerPoint** sur le thème de la gestion des dangers naturels, avec texte d'accompagnement
9. **Aide de lecture des cartes des dangers**, permettant d'expliquer aux non-experts quelles informations elles apportent
10. **Termes techniques** avec explications simples
11. **Fiches d'information sur les cartes des dangers en ligne** pour faciliter l'accès via Internet aux personnes non-initiées (en allemand)
12. **Notes**

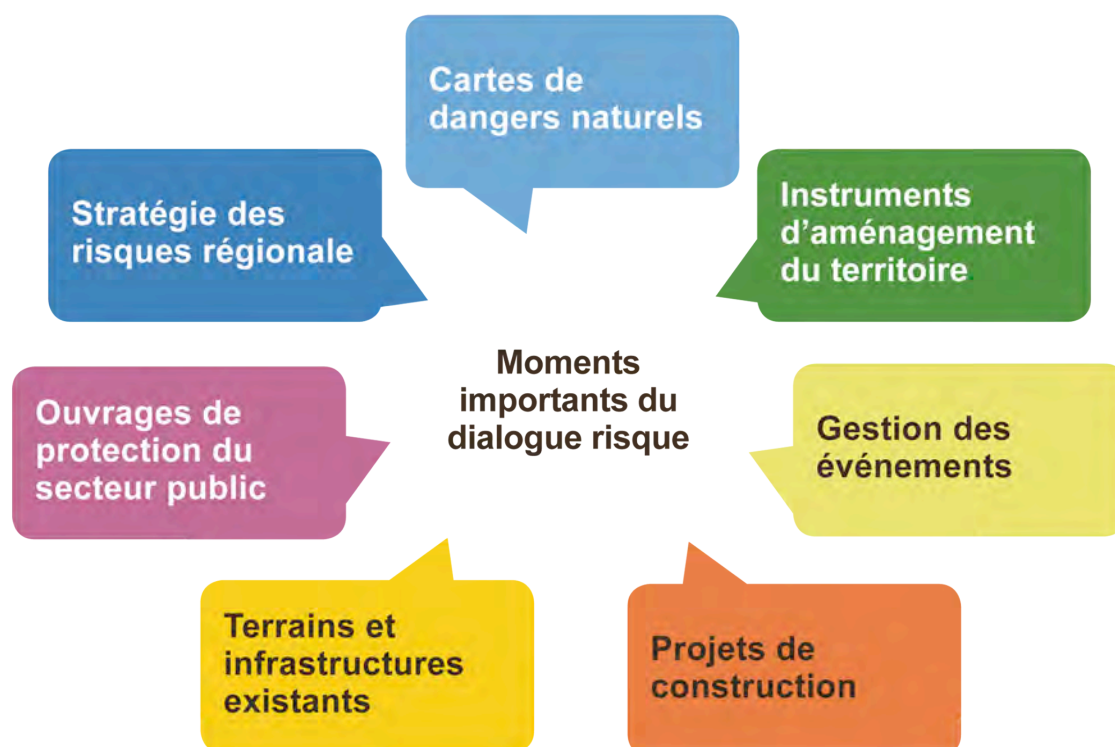
 **Tous les documents peuvent être téléchargés sous:**
www.planat.ch/dialogue-risques



Les points fondamentaux du dialogue sur les risques naturels

Que ce soit auprès des autorités, des organes de gestion et de la population, des propriétaires privés et des entreprises, des non-initiés et des experts, le «dialogue sur les risques naturels» a pour objectif en Suisse de renforcer la prise de conscience quant aux risques liés aux phénomènes naturels, aux mesures de protection prises par le secteur public et aux démarches envisageables par tout un chacun au niveau individuel.

Le dialogue sur les risques naturels joue un rôle capital: il permet de renforcer la prise de conscience quant aux dangers naturels et de mettre en évidence les possibilités d'actions pour améliorer la protection. Il est particulièrement intéressant de soigner l'information, la coordination et l'échange de connaissances avec les sept points fondamentaux suivants. Aussi bien dans l'administration et avec les participants au projet qu'au sein de la population dans son ensemble.



Vous trouverez ci-dessous la liste (non exhaustive) des tâches importantes relevant du dialogue sur les risques naturels.

Tâches et acteurs dans le dialogue sur les risques

Introduction

L'un des rôles du dialogue sur les risques naturels est de sensibiliser la population suisse aux dangers naturels et aux risques qui y sont liés mais également aux tâches du secteur public et à la responsabilité de chaque individu pour se protéger. Selon la décision du Conseil fédéral du 18 mai 2005, cette nouvelle «culture du risque» doit être développée par le biais d'un dialogue sur les risques mené à une large échelle avec tous les acteurs et la population suisse.

Ce document s'adresse en premier lieu aux autorités communales et cantonales ainsi qu'aux spécialistes des dangers naturels et chargés d'information, du secteur public ou auprès d'entreprises privées, ayant une mission d'information en lien avec les risques naturels.

Par «Dialogue sur les risques naturels», nous entendons deux axes de compétences:

- **Garantir l'information (échanges et documentation) continue** des organismes **impliqués au niveau politique, opérationnel et de la planification, pour fournir une bonne protection contre les dangers naturels**. Que ce soit dans les efforts constants consentis pour réduire les risques et éviter les dommages (prévention) ou pendant et après un événement (intervention et reconstruction).
- **Informar la population de:**
 - la manière dont chacun pourrait être touché par les dangers naturels,
 - les mesures que chacun peut prendre pour se protéger,
 - les mesures prises par le secteur public en matière de protection de la population.

Les dangers naturels sont une question qui préoccupe de plus en plus le public. Les responsables communaux et cantonaux peuvent avoir l'impression que le «dialogue sur les risques naturels» est une tâche sans fin. Ce qui importe, c'est de profiter des moments où il est possible d'atteindre un niveau élevé d'efficacité grâce à un bon travail d'information. Quels sont ces moments? La pratique montre qu'ils s'articulent autour de **7 points fondamentaux**:

- Cartes des dangers
- Stratégie sur les risques (opportunités et dangers)
- Instruments d'aménagement du territoire et utilisation du sol
- Ouvrages de protection (en général du secteur public)
- Projets de construction (maîtres d'ouvrage privés et secteur public)
- Terrains et infrastructures existants
- Gestion des événements

Les tâches de communication principales dans ces domaines sont énumérées ci-dessous (liste non exhaustive). L'accent est placé sur a) le niveau communal et b) la prévention. Ne sont pas prises en compte les tâches techniques dans le domaine des dangers naturels (voir gestion intégrale des risques).

De nombreux acteurs sont impliqués dans le domaine des dangers naturels; les **responsabilités** sont par ailleurs réglées différemment au niveau cantonal ou communal. Seuls les niveaux compétents (canton, commune, particuliers) sont donc indiqués dans le résumé des tâches sous «Responsable». Une liste détaillée des organismes concernés («Parties à la mise en œuvre») se trouve dans la check-list Interlocuteurs.

Les **ressources** mentionnées ainsi que des références à d'autres ressources et des informations sont disponibles dans la boîte à outils «Dialogue sur les risques naturels» sur www.planat.ch.

Les tâches légales des collectivités publiques se limitent aujourd'hui dans une large mesure aux dangers naturels gravitationnels (crues, avalanches, glissements de terrain, chutes de pierres). Il n'y a pas de mandat légal en cas de dangers naturels météorologiques ou de tremblements de terre. Ce document prend délibérément en compte tous les dangers naturels et ne fait pas de distinction entre les dangers naturels gravitationnels et météorologiques ou les tremblements de terre. Le «dialogue sur les dangers naturels» vise en effet à renforcer la prise de conscience et la responsabilité individuelle face à **tous les dangers naturels**.

Le «dialogue sur les dangers naturels» est mené lors d'entretiens individuels, de réunions et de séances d'information. Site Internet, brochures, présentations, lettres d'information et affiches peuvent servir de supports. Toutes les mesures d'information ne se justifient pas partout. Il est important d'informer en permanence et d'intégrer les bons organismes et les bonnes personnes. Le résumé des tâches ci-dessous et la boîte à outils «Dialogue sur les risques naturels» apportent des précisions à ce sujet.

Merci d'avance de vos réactions! dialogue-risque@planat.ch

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Cartes de dangers naturels					
Elaboration ou remaniement	En cas de sous-traitance: Information sur l'objectif, le but, les intérêts et les tâches de mise en œuvre des cartes de dangers naturels. S'il existe une stratégie des risques, en faire mention.	Dangers naturels gravitationnels: Canton, commune Dangers nat. météorol. et séismes: év. autre	Commune		
	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Conseils conc. le travail d'information – Check-list Information projet – Résumé mesures info.	XX
	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux, selon planification et lors d'imprévus	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet aide lecture carte dangers – Présentation dangers naturels	X
	Si la carte des dangers est mise à l'enquête publique: Utiliser la mise à l'enquête publique pour l'information à large échelle	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Conseils conc. le travail d'informa-	X

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	(à quoi sert la carte de dangers naturels? Quels enseignements apporte-t-elle à la commune? Qu'est-ce que cela signifie pour chaque individu? Que faut-il faire?): Combiner information écrite (p.ex. lettre aux propriétaires, communiqué de presse, posters des expositions ouvertes au public, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (célébrations, séances d'information, tournée des médias)		Population Propriétaire foncier	<ul style="list-style-type: none"> – Check-list Information projet – Résumé mesures info. – Aide lecture carte dangers – Présentation PowerPoint 	
Introduction	Informé sur le projet selon le planning	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	<ul style="list-style-type: none"> – Check-list Information projet 	
Exploitation	Documenter l'information sur le projet pour les nouveaux acteurs ou un prochain remaniement des CDN: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		
	Assurer la transmission d'information au quotidien: Qui est compétent pour les demandes relatives aux cartes de dangers naturels? Canton: questions techniques Commune: questions spécifiques à un site Idéalement, il y a 1 bureau central de renseignement sur les dangers naturels par commune et par canton. Il coordonne à l'interne les parties chargées de la mise en œuvre et transmet les demandes externes aux organismes compétents.	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Planificateur Assurance, population, propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Stratégie des risques régionale					
Elaboration	<p>Montrer l'importance d'une gestion intégrale des risques et d'une stratégie des risques pour tous les dangers naturels.</p> <p>Informers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures possibles selon la gestion intégrale des risques - des bases indispensables telles qu'évaluation des risques, objectifs de protection, etc. - des mesures d'information prévues 	Canton, commune	Responsable au niveau politique		
Introduction	<p>Présenter la stratégie des risques pour tous les dangers naturels choisie par la commune et le canton; obtenir l'accord pour la suite des démarches</p>	Canton, commune	Responsable au niveau politique		
Mise en œuvre	<p>Coordonner et informer en permanence les organismes concernés.</p> <p>Idéalement, il y a 1 bureau central de renseignement sur les dangers naturels par commune et par canton. Il coordonne à l'interne les parties chargées de la mise en œuvre et transmet les demandes externes aux organismes compétents.</p>	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Instruments d'aménagement du territoire et utilisation du sol (plan directeur, plan d'utilisation du sol, de construction et de zones)					
Elaboration ou remaniement	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Conseils conc. le travail d'information – Check-list Information projet – Résumé mesures info	XX
	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux (voir Planifier l'information sur le projet)	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Check-list Information projet	
	Utiliser la mise à l'enquête publique pour l'information à large échelle (à quoi sert la carte des dangers? Quels enseignements apporte-t-elle à la commune? Qu'est-ce que cela signifie pour chaque individu? Que faut-il faire?). Combiner information écrite (p.ex. lettre aux propriétaires, communiqué de presse, posters des expositions ouvertes au public, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (célébrations, séances d'information, tournée des médias)	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre	– Conseils conc. le travail d'info. – Check-list Information projet – Résumé mesures info. – Aide lecture carte dangers – Présentation PowerPoint	X

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Introduction	Informé sur le projet selon le planning	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre	– Check-list Information projet	
	Documenter l'information sur le projet pour les nouveaux acteurs ou un prochain remaniement des CDN: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		
Mise en œuvre	Assurer la transmission d'information au quotidien: Qui est compétent pour les demandes relatives aux dangers naturels?	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre		
	Informé sur les exigences et restrictions concernant les projets de construction futurs (clarifier les questions juridiques, discuter au préalable avec l'assurance); combiner information écrite et occasions de discussion (voir Publication)	Canton, commune	Population, propriétaire foncier, planificateur, assurance		X

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Ouvrages de protection et entretien des cours d'eau					
Réalisation ou adaption	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population	– Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	XX
Introduction	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux (voir Planifier l'information sur le projet)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	X
	Utiliser la mise à l'enquête pour l'information à large échelle: combiner information écrite (p.ex. lettre aux riverains, communiqué de presse, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (séance d'information)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	
	Documenter l'information sur le projet pour de nouveaux acteurs ou de futurs ouvrages de protection: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre		
Exploitation	Informers des résultats et des conséquences de l'ouvrage de protection (surtout mandants cartes dangers naturels, autorités octroyant permis de construire, forces d'intervention, propriétaire foncier, etc.)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Projets de construction (nouveaux ouvrages ou rénovations y c. infrastructure)					
Achat	Sensibiliser les acheteurs potentiels aux dangers naturels et aux sources d'information , lorsqu'ils: <ul style="list-style-type: none"> – demandent un extrait du registre foncier – s'informent des possibilités de financement, déposent une demande de financement – s'informent des conditions d'assurance 	Registre foncier Banques Assurance	Acheteurs potentiels	www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	
Planification	Dans le cas d'infrastructures et de bâtiments publics, demander des informations avant les travaux de transformation: <ul style="list-style-type: none"> – Quels bâtiments remplissent actuellement un fonction de protection (p.ex. corridor d'écoulement empruntant la rue) ou ont une fonction spéciale en cas d'événement (p.ex. local de protection du feu)? 	Exploitant Propriétaire foncier	Parties à la mise en œuvre Commune		
	Informations de base pour les planificateurs: <ul style="list-style-type: none"> – Organiser des réunions d'information ou intégrer lors d'une réunion d'information existante – Créer si possible un bureau central de renseignement pour les spécialistes 	Autorité octroyant les permis de construire Associations professionnelles ou sectorielles	Planificateur		
	Signaler les dangers naturels aux planificateurs et aux maîtres d'ouvrage , lorsqu'ils demandent des conseils concernant leur projet	Autorité octroyant les permis de construire	Planificateur Maîtres d'ouvrage		
Permis de construire	Formuler clairement quelles sont les mesures à prendre, pour quelle raison et ce que cela apporte	Autorité octroyant les permis de construire	Propriétaire foncier et planificateur		X
	Documenter les mesures (p.ex. dans l'IVS) Important: Coordonner les pompiers/forces d'intervention et les informer des mesures mobiles!	Autorité octroyant les permis de construire Canton			

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	Inform le mandant d'une carte des dangers (en général le canton) des conséquences éventuelles des projets de construction pour la planification des futures mesures de protection	Commune Planificateur	Canton		
Mise en œuvre	Si des mesures sont mises en œuvre pour protéger le bâtiment ou l'infrastructure contre les dangers naturels: Inform la commune (service des constructions, pompiers) afin qu'elle puisse les prendre en compte dans le plan d'urgence et prioriser adéquatement les ressources en cas d'événement	Propriétaire foncier Exploitant	Service des constructions > forces d'intervention		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Terrains et infrastructures existants					
Planification	Dans le cas des infrastructures et des bâtiments publics, demander des informations avant les travaux de transformation: Quels bâtiments remplissent actuellement un fonction de protection ou ont une fonction spéciale en cas d'événement?	Propriétaire foncier Exploitant	Parties à la mise en œuvre Commune		
	Rendre l'information de base accessible à la population: Risques dans la commune, mesures de protection du secteur public, mesures de protection possibles des propriétaires fonciers et des locataires (p.ex. sur le site Internet de la commune)	Commune	Population	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation PowerPoint - Aide lecture carte dangers naturels www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	X
	Informers les propriétaires fonciers lors de la planification de transformations ou d'agrandissements: carte des dangers locale, mesures de protection du secteur public, mesures de protection exigées et supplémentaires ou possibilités d'amélioration	Commune Assurance	Population		X
	Informers les locataires: <ul style="list-style-type: none"> - Vous pourrez ainsi réduire la vulnérabilité des personnes habitant la maison - Vous pourrez ainsi éviter les dommages lors d'un événement ou les limiter au maximum 	Propriétaire foncier Gérances Assurance	Locataires		
Mise en œuvre	Si le propriétaire a pris des mesures pour protéger son bâtiment contre les dangers naturels: Informers la commune (service des	Propriétaire foncier	Service des constructions > forces		

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	constructions, pompiers) afin qu'elle puisse les prendre en compte dans le plan d'urgence et prioriser adéquatement les ressources en cas d'événement		d'intervention		
	Dans le cas des infrastructures et des bâtiments publics, après des travaux de transformation, informer la planification des infrastructures et les autres parties concernées: Quelles infrastructures remplissent (désormais) une fonction de protection ou une fonction spécifique en cas d'événement?	Exploitant, propriétaire	Parties à la mise en oeuvre Commune		
	Assurer la diffusion des informations aux personnes intéressées (p.ex. grâce à un bureau central de renseignement) ou rendre les informations de base accessibles (Web)	Commune Assurance	Propriétaires et locataires intéressés	Information de base: www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch h	
	Appel aux riverains des cours d'eau et des ouvrages de protection: – Prière de s'annoncer si du matériel a été charrié par le cours d'eau ou s'il est nécessaire de nettoyer pour une autre raison – Prière de ne rien déposer aux abords des cours d'eau ou des ouvrages de protection	Commune	Riverains Propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Gestion des événements					
	Après un événement, informer l'organisme qui coordonne et documente les mesures de protection dans la commune (voir Stratégie des risques, Mise en œuvre): enseignements éventuels pour améliorer la protection	Commune (forces d'intervention, en part. pompiers)	Parties à la mise en œuvre		
	Après une intervention: Signaler aux propriétaires les possibles améliorations à apporter à la protection du bâtiment	Forces d'intervention, en part. pompiers Assurance	Propriétaire, commune		
	Utiliser les événements et les dommages pour informer la population des menaces et des possibles mesures permettant d'améliorer la protection lors de futurs événements , p.ex.: – documenter les événements et les dommages: après une inondation, marquer le niveau des eaux à des endroits bien en vue; après un glissement de terrain, marquer et laisser les rochers sur place comme «mémorial», etc. – effectuer ou installer durablement un parcours info sur les dangers naturels – organiser un «rendez-vous local»: invitation à des célébrations	Commune, canton	Population Médias Ecoles	– Conseils conc. le travail d'information – Résumé mesures info. – Présentation PowerPoint	XX
	Utiliser les événements et les dommages pour informer les propriétaires des menaces et des possibles mesures permettant d'améliorer la protection lors de futurs événements ; conseils personnels dans le cadre du déroulement du sinistre	Assurance	Assurés		
	Utiliser les événements et les dommages pour montrer aux responsables politiques quels sont les risques et les besoins de protection et les sensibiliser aux mesures de protection, p.ex. avec des «rendez-vous locaux» (les inviter à une célébration)	Commune, canton	Responsable au niveau politique		

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	Documenter les dommages et les mesures du secteur public et des particuliers pour la reconstruction et pour planifier des mesures de protection	Commune, canton Assurance	Parties à la mise en œuvre		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Information à la population					
	Fournir une information de base à la population	Commune, canton, Confédération, assurance	Population	www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	X
	Profiter de l'occasion pour informer la population des dangers naturels et de la responsabilité individuelle de chacun , p.ex. par le biais de brochures commémoratives, d'annales, sur le site Internet, lors de l'inauguration d'ouvrages publics ou d'infrastructure, lors de fêtes communales, le 1er Août, lors des Journées du patrimoine, etc.	Commune, canton	Population		
	Rendre visibles d'anciens événements et dommages	Commune, canton	Population		



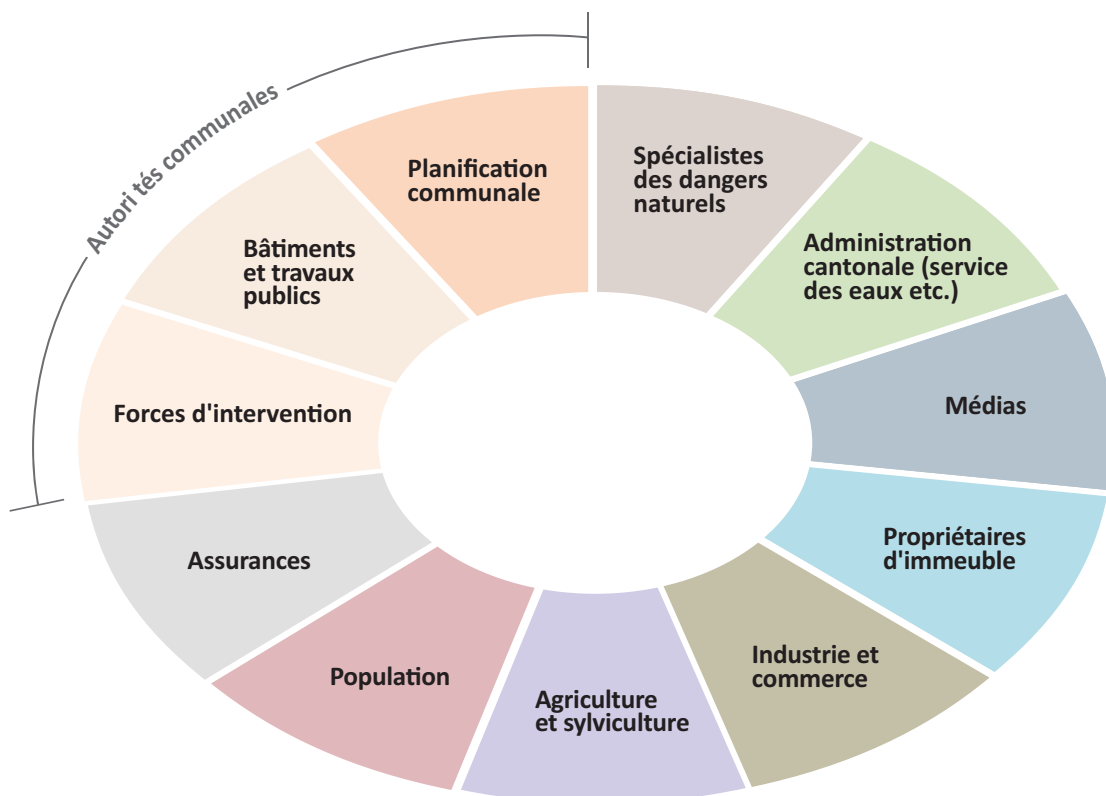
Check-list Groupes cibles: Qui doit être informé quand?

Ce document traite des relations avec les différents interlocuteurs impliqués ou concernés par la gestion des dangers naturels. Il comprend

- des indications et des conseils qui doivent faciliter les échanges avec et parmi les interlocuteurs
- une énumération des interlocuteurs possibles (à partir de la page 5)

1. Quels sont les partenaires importants?

De nombreux partenaires sont impliqués et travaillent dans le domaine des dangers naturels. Ils doivent être intégrés de manière différenciée dans les diverses phases de la gestion des risques. Les différents groupes considèrent le danger, mais aussi les solutions qui s'offrent à eux, avec des perspectives différentes et les évaluent en vertu d'intérêts différents. Chacune de ces perspectives est juste en elle-même. Elles peuvent contribuer à élargir les horizons et constituent donc un plus dans une approche intégrale.



2. Avec quelles personnes travailler?

Le choix éclairé des partenaires impliqués permet de réunir, dans toutes les phases d'un projet, les conditions adéquates pour développer et mettre en œuvre rapidement des solutions. La composition optimale de l'équipe varie toutefois lors des différentes phases, même parfois au cours d'une seule et même phase. Pour réussir dans votre entreprise, il est important de n'oublier personne.

Avant le début de chaque phase, ayez une vue d'ensemble des partenaires importants.

(La check liste de la p. 5 vous donne des pistes quant au choix des partenaires).

Réfléchissez aux questions suivantes:

- ▶ Qui doit être de la partie de par sa fonction, parce qu'il/elle est confronté(e) à cela dans le processus?
- ▶ Qui a un effet renforçateur pour le processus?
- ▶ Qui aimeriez-vous avoir à vos côtés parce qu'il/elle a un bon réseau ou peut faire avancer des solutions?
- ▶ Qui au sein de la commune sait bien relayer les informations et représente bien les positions véhiculées par le projet?
- ▶ Qui doit être intégré au processus à un stade précoce parce que d'éventuelles oppositions sont à escompter?
- ▶ Qui avez-vous oublié?

Remettez en question la composition du groupe après chaque rencontre et si nécessaire, apportez-y des adaptations.

- ▶ Est-ce que la composition actuelle a bien fonctionné?
- ▶ Où y a-t-il eu des lacunes?

Assurez-vous que les partenaires nouvellement intégrés soient bien informés de l'objet et du but du projet ainsi que des discussions qui ont eu lieu et des résultats obtenus jusque-là.

- ▶ Les participants disposent-ils des PV des séances et des documents de base?
- ▶ Est-il éventuellement avisé de rassembler les explications supplémentaires et les informations sur le contexte sous la forme de fiches d'information ou dans un inventaire de «questions et réponses» à actualiser en permanence?
- ▶ Y a-t-il des personnes auprès desquelles il vaudrait la peine de se présenter personnellement – lors d'une séance ou au téléphone?

Avant chaque réunion, demandez-vous si un bref bilan intermédiaire, un rappel de l'objectif principal ou une présentation du contexte global seraient utiles.

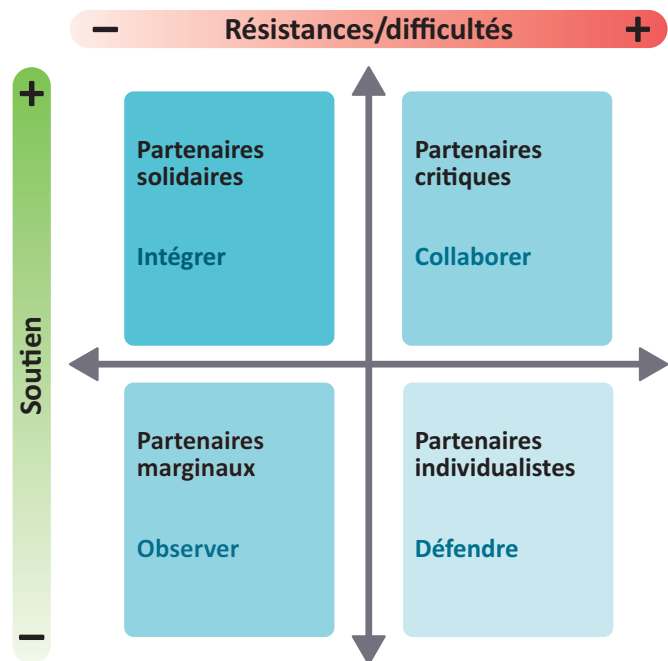
- ▶ Quelles informations sont essentielles à l'avancement et au développement de la solution?
- ▶ Quels sont les aspects pour lesquels un consensus de base est nécessaire dès le début?
- ▶ Quels documents conviennent le mieux pour faire un bilan intermédiaire efficace (objectifs principaux, faits essentiels, image d'ensemble de la planification des mesures, carte des dangers, etc.)?

3. Comment m'adapter à différents intérêts et à différents niveaux de connaissance?

Les partenaires impliqués dans le dialogue sur les risques ne disposent pas du même niveau de connaissance et n'ont pas les mêmes intérêts, voire des intérêts contraires dans certains cas. La personnalité des participants joue également un rôle important dans le développement et la mise en œuvre des solutions.

Essayez d'évaluer à l'avance le niveau de connaissance de vos partenaires et de savoir s'ils sont prêts à trouver des solutions. La fonction de chacun des partenaires joue à cet égard un aussi grand rôle que ses intérêts, sa personnalité ou son attitude.

- ▶ Qui a un intérêt particulier pour une solution (en particulier)?
- ▶ Dont l'intérêt pour une solution peut être activement éveillé?
- ▶ Qui est ouvert à trouver des solutions, mais a également des réserves spécifiques (partenaire critique)?
- ▶ Avec qui doit-on s'attendre à avoir des difficultés («partenaire individualiste»)? Quelles en sont les raisons?



(Sources: Savage et al, 1991)

Accordez-vous sur l'objectif et les moyens au début de la discussion. Ensuite seulement discutez des solutions.

Abordez ouvertement la question de leurs intérêts avec les partenaires.

- ▶ Y a-t-il des intérêts importants qui ne sont pas encore représentés?

Accordez une attention particulière au dialogue entre experts et non-experts.

- ▶ Assurez-vous que les non-initiés comprennent les explications techniques. Posez des questions aux spécialistes pour pousser les non-initiés à en poser aussi.
- ▶ Demandez aux non-experts les solutions qu'ils envisagent («Quelles solutions vous imaginez-vous?»).
- ▶ Evoquez clairement les problèmes soulevés par des non-initiés. Demandez leur opinion aux spécialistes.

Tâchez de convaincre les différents partenaires de s'impliquer dans la recherche et la mise en œuvre de la solution en vous appuyant sur leur appréciation.

- ▶ Donnez la possibilité aux partenaires solidaires d'intégrer leurs idées et de faire des propositions. Cela créera un espace de débat.
- ▶ Demandez l'avis des partenaires individualistes et critiques: «Êtes-vous d'accord que...?»
- ▶ Encouragez les partenaires individualistes à formuler des propositions et des critiques concrètes afin que celles-ci puissent être débattues en plénière.

Examinez votre point de vue après chaque rencontre. Adaptez votre démarche si nécessaire.

- ▶ Votre point de vue était-il juste?
- ▶ Est-ce que les intérêts et les attitudes ont changé?
- ▶ Comment se comportent les partenaires moins importants, en marge? Quelles positions ont-ils prises?

Check-list Groupes cibles

Groupe cible	Commentaire
Parties à la mise en œuvre	
<input type="checkbox"/> Travaux publics	_____
<input type="checkbox"/> Bâtiments	_____
<input type="checkbox"/> Autorité d'octroi des permis de construire	_____
<input type="checkbox"/> Gérance	_____
<input type="checkbox"/> Police	_____
<input type="checkbox"/> Pompiers	_____
<input type="checkbox"/> Service de santé publique	_____
<input type="checkbox"/> Protection civile out de la population, armée	_____
<input type="checkbox"/> Autorité habilitée à délivrer les autorisations en cas de défaillance	_____
<input type="checkbox"/> Autorité responsable de la protection contre les crues	_____
<input type="checkbox"/> Autorité responsable de l'aménagement du territoire	_____
<input type="checkbox"/> Planificateurs locaux	_____
<input type="checkbox"/> Autorité responsable de l'environnement	_____
<input type="checkbox"/> Autorité responsable de la santé	_____
<input type="checkbox"/> Administration des eaux et forêts	_____
<input type="checkbox"/> Collecte et traitement des déchets/eaux usées	_____
<input type="checkbox"/> Service responsable des dangers naturels	_____
<input type="checkbox"/> Conseillers locaux en dangers naturels	_____
<input type="checkbox"/> Organisations de conduite	_____
<input type="checkbox"/> Commission des dangers naturels	_____
<input type="checkbox"/> Bureau d'information ou de communication	_____
<input type="checkbox"/> Bureau IVS	_____
Exploitants d'infrastructures	
<input type="checkbox"/> Transports publics	_____
<input type="checkbox"/> Industries (énergie, gaz naturel, eaux/eaux usées, déchets)	_____
<input type="checkbox"/> Télécommunication	_____
Décideurs politiques	
<input type="checkbox"/> Conseil communal ou municipal, Conseil d'Etat, Conseil fédéral (exécutif)	_____
<input type="checkbox"/> Députés communaux, cantonaux et nationaux (législatif)	_____
<input type="checkbox"/> Commissions parlementaires	_____
Planificateurs	
<input type="checkbox"/> Ingénieurs	_____
<input type="checkbox"/> Architectes	_____

Assurances

- Assurances-bâtiments cantonales et privées
- Assurances générales

Propriétaires privés et publics

- Propriétaires fonciers
- Maîtres d'ouvrage

Public

- Population dans son ensemble (électeurs)
- Locataires (via propriétaires ou gérances)

Médias

- Médias (rédactions journaux, radios, télévisions et online)
- Médias spécialisés

Autres experts

- Groupes de travail, groupes régionaux de planification, associations professionnelles (FAN, ANG, CICP, etc.), organisations sectorielles et faitières (SIA, AEAI, etc.)

Groupes d'intérêt

- Partis
- Corporations, coopératives
- Associations professionnelles ou sectorielles (paysans, protection de la nature et de l'environnement, etc.)
- Organisations de loisirs (sport, tourisme, etc.)
- Associations de quartier

Autres acteurs ne travaillant pas directement dans le domaine des dangers naturels

- Banques > renseignements sur la prévention des dangers naturels lors des demandes de financement
- Registres fonciers > renseignements sur la prévention des dangers naturels lorsque vous délivrez un extrait du registre foncier
- Directions de l'éducation, enseignants, associations d'enseignants > cours sur les dangers naturels, semaines de projet, etc.
- Agriculture



Check-list Information projet

L'expérience montre que les projets offrent des occasions idéales pour faire parler les gens de ce qui les préoccupe, ou pour présenter ce que vous faites au quotidien, par exemple ce que fait le secteur public pour la population en matière de dangers naturels. Il est donc utile de réfléchir à la communication dès le début du projet.

1. Importance du projet et besoin d'information

Appréciation des responsables du projet: quelles sont les chances et risques de communication du projet?

- chances et/ou risques plutôt limités
 - > Elaborer un plan d'information, attribuer la tâche de communication de la gestion du projet, mettre la communication à l'ordre du jour de toutes les séances de projet
- chances et/ou risques plutôt importants
 - > Réaliser un concept d'information; désigner la personne chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la communication destinée à toutes les personnes impliquées, définir des ressources en personnel et financières supplémentaires pour la communication; si nécessaire, séances spécifiques ayant pour sujet la communication; mettre la communication à l'ordre du jour de toutes les séances de projet

2. Etapes de la communication du projet

- Début et fin: quelle que soit la taille du projet, informer au moins à l'interne du début et de la fin du projet
- Résultats intermédiaires: lors de projets importants, informer régulièrement de l'avancement du projet. La fréquence de cette information dépend du contexte et de la durée du projet
- Evénements spéciaux: informer ouvertement des changements en cours de projet, des nouveaux éléments, etc.

3. Qui doit être informé?

A l'interne

- les participants au projet et les personnes qui pourraient être impliquées
- décideurs (supérieurs directs, responsables politiques, etc.)
- collaborateurs de l'organisme concerné, toute l'administration ou organisation

A l'externe

- futurs bénéficiaires ou personnes potentiellement affectées
- si nécessaire: médiateurs, leaders d'opinion, autres personnes intéressées et grand public

> Groupes cibles possibles, voir Check-list Groupes cibles

En règle générale

- Projets de taille moyenne à importante: Large information au début du projet, puis en petits cercles avec les personnes directement concernées. Plus le projet avance, plus le cercle des personnes et organismes à informer grandit. A nouveau large information à la fin du projet.
- Petits projets: Au début et pendant le projet, information interne et aux personnes directement concernées avant tout. Large information à la fin du projet.

4. Qui a besoin de quelle quantité d'information?

Globalement, on peut faire la distinction suivante:

- A informer en permanence et de manière plutôt détaillée: les personnes et participants qui pourraient être intégrés à la suite du projet
- A informer des étapes avec les enseignements principaux en plus des personnes mentionnées ci-dessous: décideurs, futurs utilisateurs et personnes affectées, collaborateurs, propagateurs
- Présentation unique des résultats après conclusion du projet: toute personne impliquée jusque-là, éventuellement personnes intéressées et grand public

Moyens d'information appropriés > voir check-list Mesures d'information et de dialogue

5. Grille sommaire pour la planification de l'information

- Situation de départ: Déroulement du projet tel que prévu; si nécessaire: Où se situent les difficultés et les défis particuliers? Comment les responsables du projet sont-ils préparés à cela?
- Objectifs et résultats de la communication
- Groupes cibles
- Principes communs de communication
- Mesures principales de communication (description sommaire sans détail pour la mise en œuvre)
- Organisation de la communication: Responsables principaux et éventuellement autres participants
- Plan de mise en œuvre détaillé
- Budget
- Où trouver les informations de fond?



Check-list Mesures d'information et de dialogue

Mesures d'information écrite	Mesures d'information orale
<p>1. Principes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet ou rubrique du site sur le thème des dangers naturels (aussi: Intranet) - FAQ: réponses aux questions posées fréquemment, à publier éventuellement sur le site Internet - Termes spécifiques en matière de dangers naturels > www.planat.ch - Newsletter pour les personnes intéressées 	<p>1. Principes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau de conseil sur le thème des dangers naturels (commune, canton, assurance-bâtiments, assurance générale) - Parcours info sur les dangers naturels à effectuer ou à installer durablement
<p>2. Occasions et sujets particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'information adressée personnellement ou en tout ménage - Communiqué de presse - Fiches d'information sur des sujets spécifiques - Affiches ou exposition tout public (lors de mises à l'enquête publiques, p.ex. cartes de dangers naturels, instruments d'aménagement du territoire) - Ensemble standard de diapositives sur des thèmes choisis - Brève vidéo sur l'événement, simulation animée pour réunions d'information ou site Internet - Documenter les événements et les dommages: après une inondation, marquer le niveau de l'eau à des endroits bien en vue; après un glissement de terrain, marquer et laisser les rochers sur place comme «mémorial», etc. - Placer des articles dans le journal de la commune, des publications professionnelles ou spécialisées 	<p>2. Occasions et sujets particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information - Tournée des médias sur place (pendant ou après l'événement, mais aussi pour présenter les risques et besoins de protection) - «Rendez-vous local»: invitations à des célébrations adressées des groupes spécifiques de population
<p>3. Participants particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux de séances 	<p>3. Participants particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séances



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Nationale Plattform Naturgefahren PLANAT
Plate-forme nationale «Dangers naturels»
Piattaforma nazionale «Pericoli naturali»
National Platform for Natural Hazards

Les dangers naturels dans les médias: mettre en évidence les faits captivants et informer le public

Le grand public s'intéresse de plus en plus aux dangers naturels. Les événements qui occasionnent d'importants dégâts et touchent des personnes font la une des médias – pour en disparaître aussitôt.

La protection contre les dangers naturels est la plus efficace lorsque la population est avertie de la menace qu'elle encourt. Elle doit aussi savoir ce que les pou-

voirs publics accomplissent en faveur de sa sécurité et ce que tout un chacun peut et doit faire dans ce domaine. En sus des entretiens personnels et des indications adressées directement aux intéressés, **l'information via les médias** est un vecteur essentiel pour atteindre le grand public et promouvoir la **responsabilité individuelle**.

Les check-lists annexées aident les autorités et les services responsables à préparer l'information destinée aux médias et à la diffuser:

- Dix principes pour communiquer via les médias au sujet des dangers naturels
- Check-list «Visite des lieux»
- Check-list «Interview et entretien avec la presse»
- Check-list «Conférence de presse»
- Check-list «Communiqué de presse»

Maîtrise des événements

Carte des dangers

Projets de protection des pouvoirs publics

Vous pouvez entamer ici une activité à l'intention des médias





Exploiter les opportunités de communiquer

La collectivité doit être informée de l'occurrence d'un processus naturel tel qu'inondation ou glissement de terrain, de la publication d'une carte des dangers ou de la planification et la réalisation de mesures de protection sur le territoire d'une commune. Le lancement d'une stratégie régionale de gestion des risques ou la révision d'instruments d'aménagement du territoire méritent aussi de figurer dans les médias. Ce sont autant d'occasions permettant d'exposer les dangers, les mesures de prévention prises par la commune ainsi que les possibilités d'agir pour se protéger à titre individuel.

Seule une population bien informée est à même d'évaluer les effets des dangers naturels et est disposée à soutenir les mesures prises et à participer à sa propre protection. Ne manquez pas les occasions de la contacter.

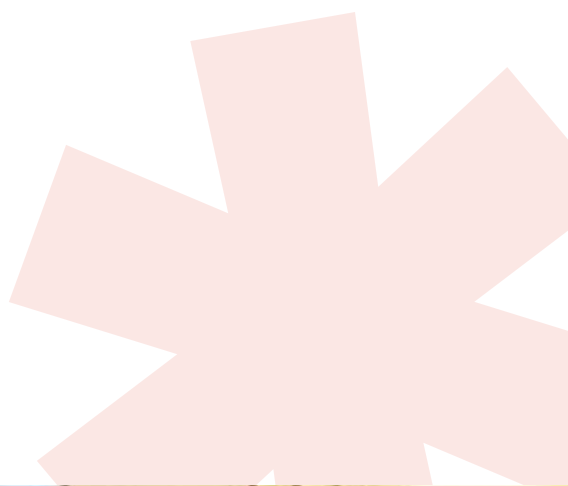
Andreas Götz

Andreas Götz

Président de la Plate-forme nationale «Dangers naturels» PLANAT

Téléchargement des check-lists:

www.planat.ch/fr/dialogue-risques



Publication ou révision d'une carte des dangers

- * **Localiser les secteurs potentiellement dangereux:** signalez ouvertement les menaces pour que chacune et chacun puisse appliquer des mesures préventives.
- * **Indiquer le potentiel d'intervention:** mentionnez clairement les mesures de protection envisagées par la commune et les endroits où rien n'est prévu. Expliquez-en les raisons.
- * **Faire appel à la responsabilité individuelle:** donnez des conseils indiquant ce que les particuliers peuvent faire.

Mesures de protection

- * **Faire ressortir les dangers et les risques:** les mesures de protection (ouvrages, protections d'objets ou plans d'urgence) permettent d'illustrer les dangers, les risques, le potentiel d'intervention et leur utilité.
- * **Présenter le travail de la commune**
 - Exploitez les quasi-événements pour démontrer l'efficacité des mesures de protection.
 - Fournissez des informations au sujet des mesures de protection prévues ou réalisées par la commune – et montrez le bon exemple.
- * **Inciter les particuliers à se protéger eux-mêmes**
 - Donnez des conseils pratiques sur la manière d'y parvenir.
 - Fournissez des sources d'information complémentaires.

Événement

Quand quelque chose arrive

- * **Exploitez les événements,** également pour diffuser des messages de prévention.
- * **Préparez-vous aussi aux événements** sous l'angle de la communication.
- * La communication en cas de crise incombe aux **chefs.**
 - Une seule personne doit assumer la responsabilité de l'information.
 - D'autres personnes peuvent être chargées de tâches d'information complémentaires si nécessaire.
- * Assurez une information **rapide, ouverte, transparente et exhaustive.**
 - Règle: il n'est pas nécessaire de dire tout ce qui est vrai, mais tout ce qui est dit doit être vrai.
 - Et: ne promettez rien que vous ne puissiez tenir.
- * **Pas de supposition ni de spéculation** – elles ne font qu'induire des erreurs dans les reportages.
- * **De la réaction à l'action:** reprenez une communication active le plus tôt possible après la première information (transmise en réaction à un événement).
- * **Informez au niveau technique et au niveau émotionnel**
 - Niveau technique: décrivez la situation et les effets de l'événement.
 - Message au niveau émotionnel: «Les responsables font tout ce qui est en leur pouvoir, mais cela prend du temps. Nous sollicitons votre compréhension.»
- * **Impliquer les médias:** les médias peuvent prêter main forte lorsque des informations importantes doivent être transmises à la population.

Après l'événement

- * **Les messages de prévention sont mieux perçus dans un contexte de préoccupation:** la question des dangers naturels est sur toutes les lèvres à l'issue d'un événement – tirez profit de cette visibilité pour parler de prévention.
- * **Persuader à l'aide d'exemples:** les photos de dégâts et les exemples concrets font une plus forte impression que des scénarios de danger abstraits.
- * **Inciter les particuliers à se protéger eux-mêmes:** donnez des conseils pratiques indiquant comment les particuliers peuvent se protéger.
- * **Mesures couronnées de succès et enseignements:** montrez grâce à quelles mesures la commune a pu éviter le pire et indiquez où il y a encore lieu d'agir.

Questions relatives à la préparation

- * **Objectif:** quel est le but de l'information transmise aux médias?
 - Informer
 - Tirer au clair ou rectifier
 - Susciter la compréhension
 - Convaincre ceux qui ont un autre avis
 - Appeler à l'action
 - ...
- * **Contenu:** à quel sujet faut-il informer? Qu'est-ce qui intéresse les rédactions?
- * **Messages essentiels:** quels messages sont censés parvenir aux lectrices et aux lecteurs?
- * **Moment:** quand informez-vous?
 - En lien avec un projet ou une étape de planification, tels qu'achèvement de la conception d'un ouvrage de protection, élaboration de mesures de protection d'un hôpital ou établissement d'un plan d'urgence.
 - Lors d'une étape d'un projet, comme le premier coup de pioche ou l'amélioration d'un ouvrage de protection.
 - Lors de l'achèvement, par exemple, de la carte des dangers.
 - Pendant ou après un événement.
- * **Forme:** faut-il transmettre l'information personnellement en invitant les médias ou par écrit sous la forme d'un communiqué de presse?
- * **Portée:** le sujet a-t-il un intérêt et une importance d'échelle régionale, suprarégionale ou nationale?
- * **Destinataires:** qui va lire l'article ou suivre la diffusion radiophonique ou télévisée? Quels vecteurs permettent d'atteindre le public visé? Pensez à la presse écrite, à la radio, à la télévision et aux médias en ligne.

Déclarations

«On ne retient pas une lave torrentielle avec des informations. Mais elles permettent certainement d'atténuer les dommages: les citoyens informés acceptent plus facilement les crédits en faveur d'ouvrages de protection et seuls les habitants informés sont à même de prendre des mesures de sécurité appropriées.»

Hans Lipp, maire de Flühli

«L'information continue et factuelle est un gage de sécurité. La population sent que la commune planche sur la question et s'investit en faveur de sa protection.»

Theo Schnider, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Sörenberg Sörenberg, Katastropheneinsatzleiter

«Les inondations de mai 2013 ont favorisé les efforts de prévention. Auparavant, l'on pensait souvent: «Pas trop d'information au sujet de la carte des dangers, il ne se passe rien chez nous!» Aujourd'hui encore, je peux me référer à cet exemple concret. Et je trouve une oreille beaucoup plus attentive – autant auprès des milieux politiques que des médias et de la population.»

Jürg Schulthess, chef de la division Eaux du canton de Schaffhouse

«Nous communiquons activement surtout lorsque les choses ne vont pas comme prévu ou que nous allons au-devant de difficultés. Nous pouvons ainsi présenter la situation de manière factuelle plutôt que démentir des rumeurs ou des informations erronées.»

Fabien Noël, ingénieur de la ville de Fribourg

La page web propose des documents qui facilitent l'information et le dialogue sur les risques liés aux dangers naturels:

www.planat.ch/fr/dialogue-risques



Dix principes pour communiquer via les médias au sujet des dangers naturels

1. Exploitez les événements – également pour diffuser des messages de prévention.

- Plus un événement est exceptionnel et inattendu, plus il est probable qu'il soit rendu public. Les événements naturels sont très prisés des médias.
- Préparez-vous à l'occurrence d'un événement – en cas d'urgence, ni vous ni les médias n'aurez le temps de faire des recherches au sujet de son contexte et de ses origines.
- Exploitez l'attention accrue des médias et du public pour fournir des informations de base et prodiguer des conseils sur la manière de gérer les dangers naturels. Vous pouvez utiliser à cet effet les textes prêts à l'emploi concernant les différents dangers (voir les « Conseils pratiques sur la protection contre les dangers naturels »).
- Étayez vos dires par des chiffres et des faits. Vous épargnerez du travail aux journalistes et vos messages de prévention passeront plus rapidement dans la presse.
- Décrivez les événements et documentez-les par des photos – vous disposerez ainsi d'un matériel de démonstration utile pour la suite des travaux.

2. Entretenez des contacts personnels.

- Identifiez les journalistes de votre région qui s'intéressent aux dangers naturels et écrivez-leur personnellement. Entretenez régulièrement ces contacts.
- Mentionnez toujours un interlocuteur, en indiquant son numéro de téléphone et son adresse e-mail.
- Aidez les journalistes en mettant à leur disposition les informations nécessaires d'une manière simple et rapide.

3. Communiquez seulement quand vous avez vraiment quelque chose à dire.

- Les médias reçoivent tous les jours d'innombrables communiqués de presse et autres renseignements – votre message doit être consistant pour retenir leur attention.
- Ne vous mettez pas en évidence, évitez l'autosatisfaction !

4. Mettez-vous à la place des médias.

- Adaptez le contenu de votre communication aux groupes que vous visez : les médias et le public par leur intermédiaire.
- Ne partez pas de votre propre conception, demandez-vous ce qui intéresse les médias et la population.
- Écrivez dans un style journalistique : appliquez une formulation active, dégagez les points essentiels et utilisez un langage imagé. Parlez du présent et faites des comparaisons.

5. Donnez la parole aux gens.

- Les médias mettent toujours plus l'accent sur les émotions et la subjectivité : à l'heure actuelle, on doit « sentir » les choses pour bien les comprendre.
- Plus des personnes et ce qui leur est arrivé sont mises en évidence, plus le public est attentif.
- Exploitez la logique des médias et sollicitez des personnes pour susciter de l'empathie : présentez des histoires individuelles, des interviews d'experts ou une conversation avec des personnes touchées – évidemment toujours avec l'accord des intéressés.

6. Parlez des dangers naturels – en évitant les termes techniques.

- Rédigez des messages simples et clairs.
- Utilisez un langage accessible à tous.
- Si vous utilisez des termes techniques, expliquez-les avec des mots courants.

7. La franchise est désarmante – abordez frontalement les points désagréables.

- Traitez franchement les sujets délicats.
- Lorsque les médias sentent qu'on esquivé, ils mettent justement le doigt sur le point sensible.
- Occupez le terrain et présentez votre version des choses. On fait rarement bonne figure lorsqu'on est sur la défensive.
- Impliquez les médias et faites-en des ambassadeurs de la nouvelle culture du risque (pour améliorer la conscience des dangers naturels).

8. Donnez des exemples.

- Illustrez vos dires par des mots et des images – à l'heure actuelle, les journalistes ne peuvent (presque) rien publier sans photos.
- Donnez des exemples concrets provenant de la région concernée et faites référence à des événements passés.
- Visualisez les risques, par exemple en indiquant les niveaux de crue et les couloirs de délestage potentiels sur des photos ou en jalonnant le terrain à l'aide de bandes colorées.
- Il vaut mieux communiquer au sujet d'activités et d'événements concrets que de la conception générale d'un projet.

9. Soyez brefs.

- Un communiqué de presse ne doit pas dépasser une page A4.
- Répondez-y aux six questions fondamentales du journalisme : quoi, qui, où, quand, comment et pourquoi ?
- Commencez par le plus important – les journalistes raccourcissent les communiqués de presse à partir de la fin.

10. Manifestez-vous – encore et encore.

- Ne vous découragez pas lorsque vous n'obtenez pas de réponse ou que votre communiqué de presse n'est pas publié.
- Insistez et contactez personnellement les journalistes.
- Envoyez l'invitation à une manifestation à deux reprises : une fois deux semaines à l'avance et une fois quelques jours avant l'évènement.

Pour en savoir plus : application pour iPhone et iPad sur le sujet « Wie kommuniziere ich in einer Krise ? » (en allemand), conçue par le Medienausbildungszentrum MAZ.



Check-list « Visite des lieux »

Les médias sont particulièrement intéressés lorsque vous vivez un événement ou pouvez analyser la situation sur place. Cette forme d'information fournit simultanément des images et de la matière concrète à relater.

Visite des lieux	<p>Exploitez les possibilités de mettre les dangers en évidence et communiquez depuis le lieu des faits :</p> <ul style="list-style-type: none">• Informez à propos des cartes des dangers en invitant les médias à un endroit particulièrement menacé de votre commune. Une fois sur place, montrez leur les risques et expliquez leur comment la commune et les particuliers sont censés les gérer.• Exploitez les événements et les quasi-événements en invitant les médias sur le lieu du sinistre. Rien ne vaut un exemple concret pour expliquer où la commune et les particuliers doivent agir.• Informez les médias sur le terrain lors de la mise en service d'un ouvrage de protection, au début du chantier ou au terme de la planification. Montrez-leur comment il fonctionne ou va fonctionner.
	<ul style="list-style-type: none">• Documentation, à remettre lors de la rencontre : dossier de presse comprenant un communiqué, des informations sur le contexte et des adresses de contact pour demander des précisions.
	<p>La rencontre locale exige une préparation soignée de la matière à présenter et une bonne organisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Quel endroit se prête le mieux ? Que veut-on démontrer ?• Comment est l'acoustique des lieux ?• Y a-t-il une solution de repli en cas de mauvais temps ?• Comment les médias arrivent-ils sur place ? Qui les y amène ?
Participation à un engagement ou à un exercice	<ul style="list-style-type: none">• Invitez les médias à un exercice de simulation d'une catastrophe plutôt que d'exposer théoriquement des mesures de protection.
	<ul style="list-style-type: none">• L'information fait appel aux émotions – les médias « vivent » les cas d'urgence et en parlent donc volontiers.
	<ul style="list-style-type: none">• Veillez à fournir des renseignements fondés, à présenter des faits et à décrire sobrement le contexte, malgré le caractère événementiel de la situation.
	<ul style="list-style-type: none">• Distribuez sur place un dossier de presse comprenant des messages essentiels, des informations sur le contexte et des

	adresses de contact pour demander des précisions.
	<ul style="list-style-type: none">• L'invitation à participer à un engagement ou à un exercice requiert une bonne coordination entre les protagonistes.



Check-list

« Interview et entretien avec la presse »

Quand est-ce utile ?	<ul style="list-style-type: none">• L'entretien permet un échange personnel dans un cadre restreint. Cela s'applique aussi bien aux conversations de fond organisées par vos soins qu'à la transmission de renseignements souhaités par un journaliste.• La demande de faits nouveaux est moindre lors d'un entretien avec la presse. Il peut être exploité pour approfondir un sujet et pour instaurer un dialogue avec les journalistes.• Il faut éviter les exposés PowerPoint, mais l'interlocuteur qui fournit les renseignements devrait avoir préparé ses messages essentiels et être à même de les présenter.• Le travail d'organisation est plus simple que lors d'une conférence de presse. Mais les invitations devraient aussi être envoyées deux semaines à l'avance. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Documentation, à remettre lors de l'entretien : dossier de presse comprenant un communiqué, des informations sur le contexte et des adresses de contact pour demander des précisions.
Principes fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Préparez-vous bien à l'interview et réfléchissez aux questions qui pourront vous être posées – en considérant toujours le groupe visé. Demandez-vous qui écouterait ou lira l'interview et quel est le niveau de connaissances auquel vous devrez vous adapter. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Accordez une attention particulière aux questions-piège : demandez-vous quelles questions ou points sensibles pourront être abordés et formulez déjà des réponses possibles. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• N'exigez pas une liste détaillée de questions. Elle est très rarement fournie, car une interview se nourrit aussi de spontanéité. Mais vous pouvez convenir préalablement du sujet à traiter et des axes de l'interview. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Optez pour un langage simple et illustrez vos propos par des exemples. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Exercez-vous éventuellement à répondre aux questions probables. Vous y gagnerez en assurance. <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Vous avez le droit de relire les interviews et les citations avant leur

	<p>parution. Réservez du temps à cet effet : les rédactions, soumises à des délais très brefs, ont besoin d'une réaction rapide. Lorsque le sujet traité est complexe, vous pouvez demander au journaliste de vérifier les faits consignés dans son texte avant sa publication.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Rien d'officieux. Ne dites rien que vous ne souhaiteriez lire dans le journal, même quand l'interview est formellement terminée.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les journalistes sont souvent des généralistes. Soumis à des délais très brefs, ils ont rarement vos connaissances ou le temps d'atteindre votre niveau. Vous leur facilitez la tâche en formulant vos messages d'une manière aisément compréhensible.
	<ul style="list-style-type: none"> • Qui va lire l'article ou suivre la diffusion radiophonique ou télévisée ? Quels vecteurs permettent d'atteindre le public visé ? Pensez à la presse écrite, à la radio, à la télévision et aux médias en ligne.
Demandes téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> • Les journalistes sont pressés par le temps. Ne vous laissez pas bousculer, mais acceptez cette pression.
	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez droit à un bref délai de préparation, même lorsqu'un journaliste attend une réponse rapide par téléphone. Écoutez attentivement, manifestez votre intention de coopérer et convenez d'un rappel ultérieur – à une heure fixée !
Interview à la radio ou à la télévision	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez préalablement quel sera le sujet de l'interview et lesquels de ses aspects seront abordés. Demandez aussi quelle sera la question initiale. Un bon début vous donnera de l'assurance.



Check-list « Conférence de presse »

Les indications suivantes s'appliquent aux conférences de presse prévues à une date donnée. Lors d'un événement, tout va très vite et d'autres questions sont traitées en priorité.

Quand est-ce utile ?	
	<ul style="list-style-type: none">• La conférence de presse est la manière la plus approfondie dont dispose une entreprise ou une organisation pour accéder aux médias. Elle doit l'utiliser parcimonieusement, en fonction de l'importance du message qu'elle désire transmettre.
	<ul style="list-style-type: none">• Ne convoquez une conférence de presse que lorsque vous avez vraiment quelque chose de nouveau à dire.
	<p>Une conférence de presse comprend deux parties (voir ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1^{re} partie : quelques exposés courts, préparés, concernant le sujet traité.• 2^e partie : réponse aux questions.
	<ul style="list-style-type: none">• Documentation, à remettre lors de la conférence de presse : dossier de presse comprenant un communiqué, des informations sur le contexte et des adresses de contact pour demander des précisions.
	<ul style="list-style-type: none">• La conférence de presse exige une préparation soignée de son contenu et une bonne organisation.
	<ul style="list-style-type: none">• Comptez quatre à six semaines de préparation.
Invitation	
	<ul style="list-style-type: none">• Libellez la rubrique « concerne » de manière factuelle : « Invitation à une conférence de presse » (+ sujet).• Envoyez l'invitation par e-mail quinze jours à l'avance.• Renouvelez l'invitation auprès des principaux médias quelques jours avant la conférence de presse.• Ne l'envoyez pas seulement à un membre de la rédaction, mais aussi à l'adresse générale de la rédaction.• Choisissez un titre percutant.• Annoncez le programme et les conférenciers.• Mentionnez le lieu, la date, l'heure et la durée estimée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez les personnes de contact pour demander des précisions et coordonnez-les. • Signalez la possibilité de réaliser des interviews. • Demandez de s'inscrire. • Indiquez les accès en transports publics et en voiture privée.
Organisation	
Moment de la journée	<ul style="list-style-type: none"> • Le matin, idéalement entre dix et onze heures, pour faciliter la tâche des rédactions. Mais l'actualité prime toujours !
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Une heure au maximum.
Préparation du contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nommez un coordinateur si le sujet est complexe et implique plusieurs conférenciers. Il est important de les coordonner. • Sollicitez les conférenciers et instruisez-les. • Composez des dossiers de presse comprenant un communiqué, une version imprimée des exposés et des adresses de téléchargement de photos. • Questions pièges : quelles questions délicates pourraient être posées ? Préparez des réponses possibles avec les orateurs. • Préparez des notes définissant les termes techniques et proposant des exemples.
Sur place	<ul style="list-style-type: none"> • Dressez une liste comprenant le nom des journalistes, le média qu'ils représentent et une rubrique dédiée aux demandes d'interviews. Elle permettra de vérifier l'intérêt de la conférence de presse et facilitera l'organisation des interviews. • Testez l'infrastructure technique (beamer, sonorisation, etc.). • Préparez des badges pour les conférenciers. • Prévoyez si nécessaire une zone réservée aux photographes et aux journalistes envoyés par une radio ou une télévision. • Offrez des boissons aux journalistes et aux conférenciers.
Personnes habilitées à donner des renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Désignez la ou les personnes habilitées à donner des renseignements au sujet du contenu de la conférence de presse. • Veillez à ce qu'elles soient atteignables, en particulier avant, pendant et après la conférence de presse. • Organisez éventuellement une brève instruction ou une simulation de l'interview à l'intention des personnes peu familières des médias. • Désignez éventuellement une personne supplémentaire qui accompagnera les journalistes, désignera les personnes à interroger et remettra du matériel d'information sur place.

Structure de la conférence de presse	
1 ^{re} partie : l'organisateur pose les sujets	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil (5') • Introduction de la conférence de presse et de son sujet. • Programme sommaire. • Présentation des conférenciers comprenant leur nom, leur fonction et le sujet qu'ils vont présenter. • Si possible pas plus de trois exposés. • Dix à quinze minutes au maximum par exposé.
2 ^e partie : les journalistes tentent d'imposer leurs priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de questions (15-20') • Annonce des « trois dernières questions ». • Les journalistes qui posent une question sont priés d'indiquer leur nom et le média qu'ils représentent.
Interviews	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les interviews individuelles ont lieu après la conférence de presse. • Prévoir suffisamment de temps à cet effet. • Les interlocuteurs doivent garder les messages essentiels présents à l'esprit. • Tenir compte du fait qu'il faudra répondre plusieurs fois à la même question. • La personne qui donne une interview dans le cadre d'une conférence de presse a le droit de la relire à sa demande. Mais c'est exceptionnel. • L'organisateur d'une séance d'information doit aussi répondre à des questions désagréables. Ne manifestez pas de mauvaise humeur – les médias s'attendent à ce que vous procédiez à un examen critique du sujet abordé. Préparez-vous bien aux questions sensibles (« pièges ») et vous vous en sortirez la tête haute.
Suivi	
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyez la documentation destinée à la presse aux journalistes absents qui l'ont demandée. • Regroupez les réactions de la presse, puis évaluez-les au plan quantitatif et qualitatif. Faites cet examen vous-même ou confiez-le à une société spécialisée dans l'observation des médias (p. ex. Argus).
	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'un compte rendu médiatique comporte des fautes grossières, exigez une rectification. • Ne vous offusquez pas si les médias ne retiennent pas vos messages comme vous le souhaitez.

	<ul style="list-style-type: none">• Gardez votre calme, même en cas d'affirmations erronées.• Lorsqu'un compte-rendu vous convient, faites-le aussi savoir au journaliste.
--	---



Check-list « Communiqué de presse »

Quand est-ce utile ?	
	<ul style="list-style-type: none">Le communiqué de presse est le moyen le plus direct, rapide et efficace de faire passer un message dans les médias.
	<ul style="list-style-type: none">Lorsqu'un thème est complexe ou fait l'objet d'une nouveauté importante, le communiqué de presse accompagne et résume une rencontre avec les médias (dossier de presse).
	<ul style="list-style-type: none">Le communiqué de presse peut être transmis isolément pour faire part de résultats intermédiaires ou d'une nouveauté d'importance relative.
	<ul style="list-style-type: none">Rédigez un communiqué qui suscite l'intérêt, soyez bref, attractif et informatif et ne jugez pas – cela augmente les chances de voir votre texte publié.
Volume	
	<ul style="list-style-type: none">Pas plus d'une page A4 si possible.
Contenu	
	<p>Le texte répond aux six questions essentielles du journalisme :</p> <ul style="list-style-type: none"><i>Quoi</i> : que se passe-t-il ?<i>Qui</i> : qui est impliqué ?<i>Où</i> : où cela se passe-t-il ?<i>Quand</i> : quand cela se passe-t-il ?<i>Comment</i> : comment cela se passe-t-il ?<i>Pourquoi</i> : pourquoi cela se passe-t-il ?
Structure du communiqué de presse	
En-tête	<ul style="list-style-type: none">Lieu, date et délai d'embargo si souhaité.
Surtitre	<ul style="list-style-type: none">Place le titre dans son contexte et fournit des informations complémentaires.
Titre	<ul style="list-style-type: none">Attire l'attention.Court, clair, explicite et percutant.

Chapeau	<ul style="list-style-type: none"> • Résume très succinctement le contenu du communiqué. • Répond aux six questions essentielles. • Longueur : une à trois phrases.
Corps du texte	<ul style="list-style-type: none"> • Même si cela ne vous semble pas logique, commencez par le plus neuf et le plus intéressant. Placez les nouvelles au début et poursuivez par des explications et des informations détaillées. Les journalistes évaluent l'information à l'aune de son « caractère innovant », puis ils s'intéressent à son cadre. • Le corps du texte expose les tenants et aboutissants et il décrit le contexte. • Il comprend des exemples illustratifs et des comparaisons. • Il inclut idéalement une ou deux citations – elles « animent » le communiqué et donnent la parole aux protagonistes. • La suite prévue et les faits antécédents sont mentionnés à la fin du texte. Exemple en cas d'événement naturel : terminer le communiqué par des conseils indiquant comment traiter ce type de danger (message de prévention). • Articuler le texte en paragraphes courts. • Insérer des intertitres.
Personne de contact	<ul style="list-style-type: none"> • Précisez d'emblée la personne à contacter pour obtenir des renseignements. • Indiquez dans le communiqué son nom et son prénom, sa fonction, son adresse e-mail et son numéro de téléphone (éventuellement mobile) pour que les journalistes puissent lui demander des précisions. • Cette personne doit impérativement être atteignable après l'envoi du communiqué de presse. Si cela n'est pas possible, indiquez quand et comment elle peut être jointe.
Style	
	<ul style="list-style-type: none"> • A la troisième personne. • Simple, clair et compréhensible. • Évitez les mots étrangers et les termes techniques (voir la terminologie relative aux dangers naturels à l'adresse www.planat.ch/fr/dialogue-risques/comment-informer). • Utilisez des verbes actifs plutôt que des formulations passives. • Appliquez des phrases brèves plutôt que des constructions compliquées. • Désignez les personnes par leur nom et leur prénom, sans « Madame » ni « Monsieur ». • Mentionnez une seule fois leur fonction, indiquez parcimonieusement les titres académiques. • Expliquez les abréviations ou développez-les en toutes lettres

	<p>(p. ex. 40 francs et non pas Fr. 40.-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrivez les nombres de un à seize en toutes lettres. • Écrivez les pourcentages en toutes lettres. • Écrivez les dates sous la forme suivante : 12 janvier 2014.
Photos	
	<ul style="list-style-type: none"> • Proposez des images à haute définition à télécharger (si possible plusieurs photos).
Envoi	
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyez un e-mail d'accompagnement comportant un appel général (Madame, Monsieur). • Mentionnez en une à trois phrases les points particuliers, importants et actuels du communiqué de presse. • N'oubliez pas de mentionner l'expéditeur en indiquant son adresse e-mail et son numéro de téléphone. • Dans la rubrique « Objet » de l'e-mail, n'écrivez pas, par exemple, « Communiqué de presse important », mais « Commune de Château-d'Oex : mise à jour de la carte des dangers ».
Préparation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le sujet traité peut-il faire l'objet de questions sensibles ? Établissez une liste des questions susceptibles d'être posées et façonnez les réponses appropriées. • La personne de contact doit s'exercer à répondre à ces questions.



Conseils pour la communication en relation avec les dangers naturels

Les recommandations suivantes visent à aider les représentants des communes et des cantons à organiser la communication en lien avec les dangers naturels ainsi qu'à reconnaître et gérer à temps les difficultés.

Responsabilité commune

La prévention, la gestion et la reconstruction en matière de dangers naturels sont des tâches communes incombant aussi bien au secteur public qu'aux particuliers. Le secteur public est principalement responsable d'éviter et de réduire les dommages corporels et les dommages matériels importants. De nombreuses possibilités s'offrent aux propriétaires privés, aux locataires ainsi qu'aux industriels pour éviter ou réduire les dégâts liés aux dangers naturels.

Insistez sur cette responsabilité commune et montrez comment les propriétaires, les industriels ainsi que les locataires peuvent contribuer à améliorer la protection contre les dangers naturels et à réduire les dommages.

Motivés à prendre des mesures préventives!

Les mesures préventives sont d'une grande importance en matière de dangers naturels; elles mènent généralement aux solutions les plus avancées.

Lors de l'élaboration de la carte des dangers ou en cas de catastrophes naturelles, qu'elles aient eu lieu sur le site ou ailleurs, il est toujours possible de mettre en lumière des aspects «oubliés» en relation avec les dangers naturels et la responsabilité individuelle. Sensibilisez les gens aux dangers et présentez les mesures efficaces en matière de responsabilité individuelle.



Faites bien comprendre que la sécurité ne peut pas être garantie à 100%!

L'expérience glanée ces dernières décennies montre que la sécurité absolue en matière de dangers naturels n'est ni possible ni sensée, et encore moins réalisable financièrement. Les concepts actuels visent ainsi à réduire le risque.

Cela peut donc signifier que des dégâts sont acceptables dans certains cas, par exemple si les catastrophes naturelles ne se produisent que rarement, si elles sont particulièrement graves ou si les mesures sont disproportionnées par rapport aux dommages escomptés. Présentez ces situations au moyen d'exemples concrets (p.ex. coût des mesures comparé aux dégâts escomptés). Montrez si besoin que dans d'autres domaines, il existe des risques bien plus importants qui doivent être abordés d'urgence.



Dans le domaine des dangers naturels, il est nécessaire de collaborer avec les bons partenaires.

Dans toutes les phases de la gestion des risques – de prévention à la reconstruction en passant par la gestion –, il y a un grand nombre de personnes impliquées et touchées. Intégrez les bonnes personnes au bon moment à la préparation et à la planification.

Réfléchissez aux personnes qui pourraient ou devraient contribuer, dans les différentes phases, à la réduction des risques. Amplifiez l'efficacité de vos mesures en prenant contact avec les différents partenaires à un stade précoce et en renforçant le réseau des personnes impliquées.



→ La check-list des groupes cibles dans le dialogue sur les risques liés aux dangers naturels propose des conseils et présente des groupes cibles possibles

Utilisez les différents points de vue et perceptions!

Tous les partenaires ont des perceptions et des points de vue différents d'une situation dangereuse. Habitants et experts n'évaluent pas le danger de la même manière.

Toutes les perceptions et perspectives sont justes en elles-mêmes. Elles sont toutes précieuses dans la planification des mesures car elles permettent d'obtenir un aperçu complet de la situation.

**Que veulent savoir vos interlocuteurs?****Qu'est-ce qui les préoccupe?**

Lors de la préparation de vos informations, mettez-vous à la place de vos interlocuteurs. Cela influera la priorité que vous donnez aux sujets traités, le choix des mesures, le choix des mots, etc.

Important: Que veulent savoir vos interlocuteurs?
Et non: Qu'est-ce que je veux communiquer aux gens?

**Ne craignez pas de «réveiller le chat qui dort»!**

Lorsqu'il s'agit d'informer, bon nombre de responsables de projet craignent qu'il soit trop tôt. Ne réveillons-nous pas le chat qui dort lorsque nous livrons une information avant que tout ne soit solidement ficelé? La réalité montre au contraire qu'en verrouillant l'information, on laisse le champ libre aux éventuels détracteurs.

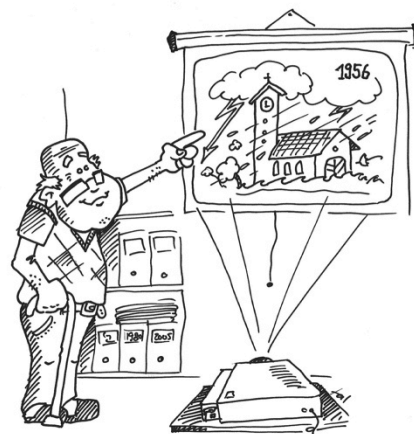
Celui qui prend les devants donne le rythme. Si vous abandonnez la place aux opposants, ceux-ci peuvent se placer sur le terrain des demi-vérités ou de la désinformation. Vous vous retrouvez donc sur la défensive dès vos premières interventions. Donc: allez de l'avant et occupez le terrain.



Eveillez d'anciens souvenirs d'expériences faites en matière de dangers naturels!

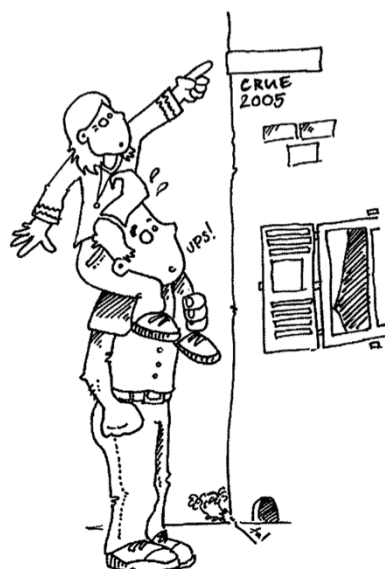
«Chez nous, il n'y a aucun danger», telle est la réaction fréquemment observée lorsqu'on aborde le sujet des dangers naturels. La mémoire est souvent trompeuse. Même lors de grosses catastrophes naturelles, les souvenirs s'estompent au bout de six ou sept ans.

Collectez des photos, des coupures de presse, etc. pour réveiller les mémoires et utilisez ces expériences dans les discussions et dans votre travail.



Faites voir le danger!

Utilisez les possibilités à votre disposition pour faire voir le danger. Il existe des moyens simples pour ce faire: en marquant les niveaux élevés des eaux ou les corridors de décharge sur des photos ou avec de la rue-balise sur le terrain. Les instruments techniques vous sont également utiles: les simulations de directions d'écoulement par exemple permettent d'obtenir une représentation cartographique des dangers de crue. Ils sont parfois disponibles auprès du canton ou peuvent être obtenus auprès du bureau d'aménagement.



Choisissez des mot simples!

Le domaine des dangers naturels est empreint de nombreuses expressions difficilement compréhensibles pour des observateurs extérieurs. Essayez de communiquer vos points dans une langue adaptée à votre public, et laissez si nécessaire les explications techniques aux spécialistes.

→ La fiche d'information «Termes techniques dangers naturels» fournit des explications compréhensibles aux termes techniques principaux en lien avec les dangers naturels



Mettez régulièrement la gestion des risques et l'information sur les dangers naturels à l'ordre du jour!

La lutte contre les risques naturels est une tâche de longue haleine qui doit être intégrée dans le processus administratif normal tant au niveau stratégique qu'opérationnel et sur laquelle les gens doivent être régulièrement informés.

Parlez régulièrement des dangers naturels avec votre collègues et vos collaborateurs. Mettez ce sujet à l'ordre du jour tous les trimestres/chaque année.

**Qu'est-ce que veut dire « bien informer » ?****Les règles générales principales:**

1. Présentez pour chaque information:
 - ce dont il s'agit (contexte).
 - l'importance que cela a pour vous (pertinence).
 - ce que vous devez entreprendre jusque-là (instructions).
2. Limitez-vous à l'essentiel:
 - Etre bref, précis et clair (autant que nécessaire, aussi peu que possible).
 - Représenter l'information principale de manière succincte, fournir la documentation complète dans les annexes.
3. Donnez une information fiable:
 - Ne pas laisser passer trop de temps entre deux informations.
 - Toujours annoncer la période à laquelle aura lieu la prochaine information.
4. Informez avec honnêteté et de manière directe:
 - Parler aussi des difficultés afin de ne pas susciter de fausses attentes.
 - Adresser directement les critiques aux personnes impliquées ou concernées.

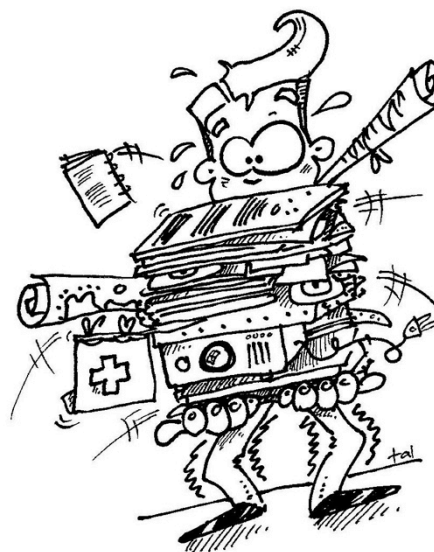


Quels sont les moyens d'information qui conviennent?

Il n'existe pas de recettes qui soient universellement valables en ce qui concerne les moyens d'information adéquats. En général:

- L'information écrite peut être largement diffusée, elle est toujours disponible pour ceux à qui elle est destinée («ouvrages de référence»). Elle a plus de poids que l'information orale.
- L'information orale donne l'occasion de débattre et de nouer des contacts personnels. Il est également plus facile, si besoin, de désamorcer le ton employé par son vis-à-vis ou de donner à son intervention une note plus personnelle.
- Les experts charismatiques peuvent jouer un rôle important comme tribune de confiance dans les contacts directs et personnels.

→ La check-list «Mesures d'information» présente les mesures possibles.



Quand fournir activement une information? Quand s'attendre à ce que les groupes cibles demandent eux-mêmes l'information?

Les groupes cibles doivent pouvoir partir du principe que vous allez fournir toutes les informations pertinentes avec fiabilité. En même temps, la surabondance d'information tend à agacer ou à désécuriser. Il est recommandé de faire la distinction entre l'obligation d'informer et le devoir de conseiller:

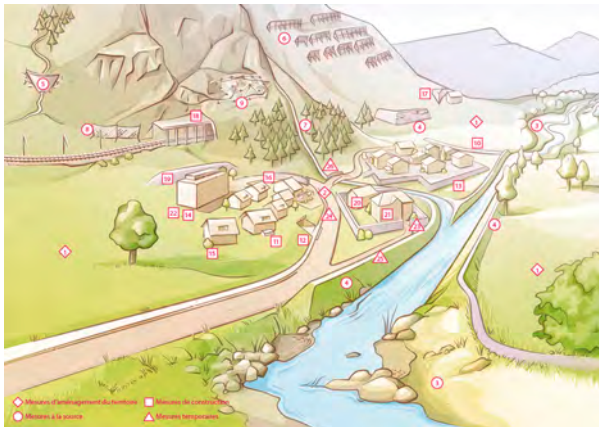
- obligation d'informer: nouveautés et informations pertinentes pour la personne de contact.
- devoir de conseiller: petits changements courants ou questions fréquentes.



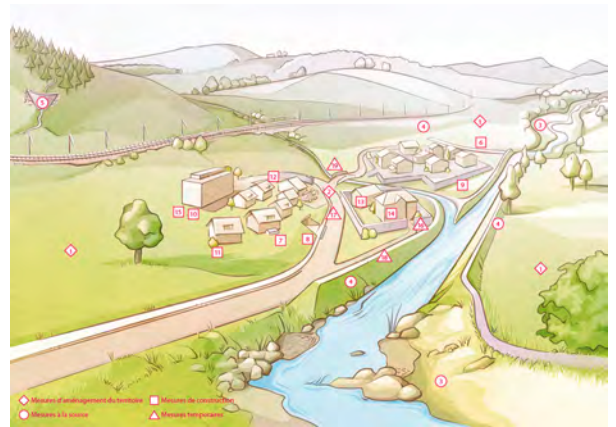


Illustrations

Paysage alpin



Paysage vallonné

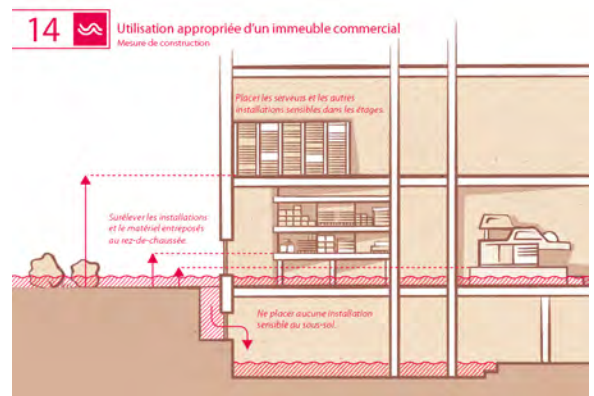


(beides mit und ohne Nummern)

Légendes

- Mesures d'aménagement du territoire**
 - Terrain libre de construction
 - Déviation sur une route
- Mesures à la source**
 - 1 Elargissement du lit
 - 2 Digue / mur
 - 3 Bassin de rétention
 - 4 Ouvrages paravalanches
 - 5 Forêt protectrice
 - 6 Fillet de protection
 - 7 Confortement de paroi
- Mesures de construction**
 - 10 Digue et mur pour protéger des bâtiments
 - 11 Soutèreaux souterrains
 - 12 Accès au garage surélevé
 - 13 Construction surélevée
 - 14 Utilisation appropriée d'un immeuble commercial
 - 15 Utilisation appropriée d'une maison d'habitation
 - 16 Protection des objets précieux
 - 17 Etrave paravalanche
 - 18 Galerie paravalanche
 - 19 Mur pare-éboulements
 - 20 Utilisation de matériaux appropriés
 - 21 Construction
 - 22 Protection contre la pénétration d'eau souterraine
- Mesures temporaires**
 - 23 Colmatage temporaire des interstices dans un mur
 - 24 Poutre de sacs de sable
 - 25 Surélévation temporaire d'une digue
 - 26 Désengagement d'un pont par les stations-pompes

Illustrations détaillées de mesures choisies





Diapositives PowerPoint

Modules Powerpoint avec texte explicatif pour faciliter la présentation

Modules

- Qu'est-ce qu'un danger naturel?
- Présentation des dangers naturels: inondations, coulées de boue, glissements de terre, chutes de pierres, avalanches, tempêtes, grêle, canicule/sécheresse, incendies de forêt, tremblements de terre
- Gestion des dangers naturels (gestion intégrale des risques)
- Les cartes des dangers naturels
- Eviter les dégâts: aperçu de mesures de protection, présentation des 4 catégories de mesures, efficacité des mesures de protection
- Les partenaires dans la gestion des dangers naturels

Chaque «diapositive» est accompagné de texte explicatif pour faciliter la présentation

 **Qu'est-ce qu'un danger naturel?**

Un phénomène naturel qui peut être préjudiciable aux personnes, à l'environnement ou aux biens.



Source: des images naturelles: © photos.com

Texte:

Un phénomène naturel ne se transforme en danger naturel que s'il provoque des conséquences considérées ou perçues comme préjudiciables.

Tout effet dommageable n'est pas une catastrophe. Si les forces d'intervention locales (pompiers, etc.) sont en mesure de maîtriser la situation, le phénomène ne représente pas une catastrophe pour la commune concernée, bien qu'il puisse être ressenti comme telle par certaines personnes.

«L'homme seul connaît des catastrophes, pour autant qu'il y survive. La nature ne connaît pas de catastrophe.» (selon Max Frisch, «L'Homme apparaît au Quaternaire»)

Preuves d'images, continuation:
Feuille 22: *En-haut*: Carte de l'aléa sismique: Service Sismologique Suisse (SED). *En-bas*: Carte du risque sismique: CalFocus PartnerRe.
Feuille 23: Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen.
Feuille 24: Source: SIA, Office fédéral de topographie, swisstopo.
Feuille 34: *En-haut*: Photo: Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. *Centre*: Revitalisation et remise à l'air libre de la

Gestion des dangers naturels – un aperçu

XX mois 20YY

Version 1.12



Qu'est-ce qu'un danger naturel?

Un phénomène naturel qui peut être préjudiciable aux personnes, à l'environnement ou aux biens.



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

2



Qu'est-ce qu'un danger naturel?



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

3



Qu'est-ce qu'un danger naturel?



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

4



Trois catégories de dangers naturels

- ceux liés au **terrain**
Il s'agit notamment des: crues, chutes de pierres, écroulements, glissements de terrain, laves torrentielles, avalanches
- ceux liés au **climat**:
tempêtes, pluie, grêle, neige, incendies de forêts, sécheresse, gel, canicules
- les **tremblements de terre**



Inondations



Exemples en Suisse

- 4–22 mai 1999: vastes **inondations en Suisse alémanique**
Préjudice: env. CHF 580 millions
- 21/22 août 2005: **versant nord des Alpes**
Préjudice: 6 victimes, CHF 3 milliards de dommages matériels
- 8/9 août 2007: **Suisse nord-occidentale** (Aare, Jura et Trois-Lacs)



Laves torrentielles



Exemples en Suisse

- 15 octobre 2000:
lave torrentielle dans le Vispéral
Préjudice: 2 morts
- mardi 23 août 2005:
deux laves torrentielles à Brienz
Préjudice:
 - 48 habitations endommagées/détruites
 - CHF 30 millions de dommages matériels



Glissements de terrain

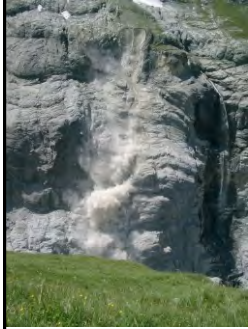


Exemples en Suisse

- Hiver 1994: **glissement de terrain de Falli Hölli FR**;
largeur de 700 mètres et profondeur allant jusqu'à 70 mètres
- Préjudice:
 - env. 30 bâtiments endommagés
 - CHF 15 millions



Chutes de pierres/éboulements/écroulements



Exemples en Suisse

- 2006–2009: **éboulements à l'Eiger**; chute de plusieurs blocs rocheux d'env. 2 Mio m³
- 31 mai 2006: **éboulement de Gurtellen** d'env. 5000 m³; plusieurs blocs rocheux atterrissent sur l'autoroute A2
 - 2 victimes
 - dégâts matériels importants
- 18 avril et 9 mai 1991: **éboulement de Randa** d'au total 48 Mio m³ ; dégâts matériels importants



Avalanches



Exemples en Suisse

- Hiver 1999: **du Bas-Valais au nord des Alpes** cinq mètres de neige en cinq semaines
- Préjudice:
- 17 morts
 - Dégâts matériels de plus de CHF 600 millions



Tempêtes



Exemples en Suisse

- Février 1990: **tempête Viviane**, surtout en montagne et au nord des Préalpes; rafales entre 140 et 160 km/h
 - 26 décembre 1999: **tempête Lothar** sur le plateau et dans les Préalpes; rafales jusqu'à 150 km/h en plaine
- Préjudice:
- 14 victimes
 - CHF 600 millions aux bâtiments
 - CHF 750 millions aux forêts



Grêle



Exemples en Suisse

- 23 juillet 2009: **averse de grêle dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et Lucerne**

Préjudice:

- bâtiments: plus de CHF 300 millions
- véhicules: env. CHF 400 millions
- agriculture: CHF 35 millions





Canicule/sécheresse



Exemple en Suisse

- Eté 2003:
été le plus chaud depuis 500 ans
Températures de plus de 35 °C sur une longue période

Préjudice:

- env. 1000 morts supplémentaires
- augmentation de la mortalité de 7 % de juin à août



Incendies de forêt



Exemples en Suisse

- 13–15 août 2003:
incendie de forêt à Loèche VS
Préjudice:
– destruction de 300 ha de forêt
– évacuation de 300 personnes
- 26 avril 2011:
incendie de forêt à Viège VS
Préjudice: destruction de 100 ha de forêt



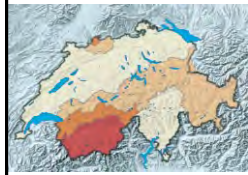
Tremblements de terre



- Tous les ans en Suisse:
- 200 séismes en moyenne
 - dont env. 10 % perceptibles par la population

Exemples en Suisse

- 1356: **tremblement de terre de Bâle;**
magnitude 6,5
Préjudice pour un tremblement équivalent aujourd'hui: CHF 60 milliards
- 1946: **tremblement de terre de Bâle;**
magnitude 6,1
Préjudice pour un tremblement équivalent aujourd'hui: CHF 5 milliards



Zone sismique

SIA 261



Gestion des dangers naturels

Augmentation du risque de dommages

- densification de l'urbanisation
- augmentation du trafic et des infrastructures
- constructions dans des zones menacées
- constructions plus vulnérables
- augmentation des événements naturels

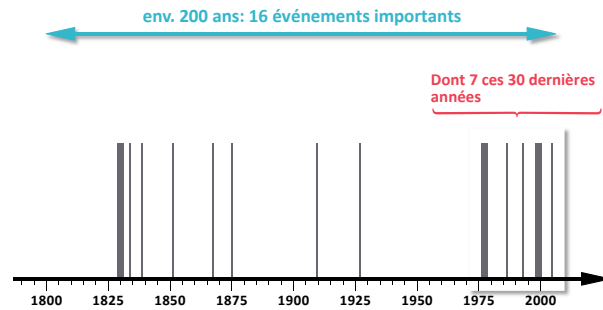
↘ Démarches coordonnées

- prévention
- gestion des événements
- reconstruction

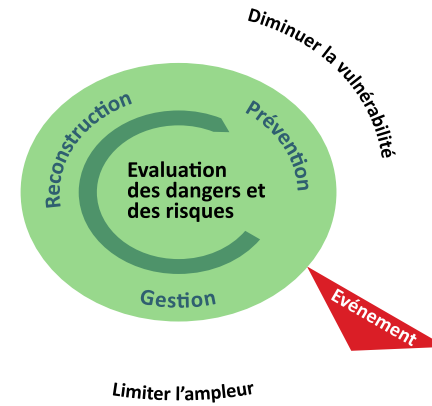
↘ Gestion intégrale des risques



Augmentation des événements



Gestion intégrale des risques



Objectif de la gestion des risques

↳ **limiter les risques**
(pas seulement prévention des risques)

- **minimiser les risques existants**
- ne pas créer **de nouveaux potentiels de dommages**

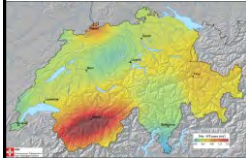
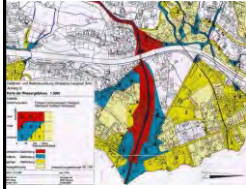


Qu'est-ce que le risque?

- **Fréquence** d'un événement:
Quelle fréquence?
- **Intensité** d'un événement:
Quelle intensité?
- **ampleur possible des dégâts**:
Quelle est l'importance des dommages éventuels?



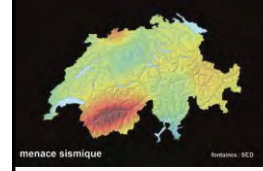
Cartes des dangers naturels



- Elles montrent l'**intensité** et la **fréquence** auxquelles les événements peuvent se produire.
- Elles sont basées sur les expériences acquises et une analyse scientifique.
- Elles donnent des indications sur les risques de crues, d'avalanches, de glissements de terrain ou d'éboulements, de tremblements de terre, de grêle ou de tempêtes.
- **Elles ne donnent aucune indication du montant des dommages.**



Carte des dangers «tremblements de terre»



Sur tout le territoire suisse: moyenne vulnérabilité au séisme dans la moyenne européenne

Aléa élevé

- en Valais
- dans la région de Bâle
- en Suisse centrale
- en Engadine
- dans la partie saint-galloise de la vallée du Rhin

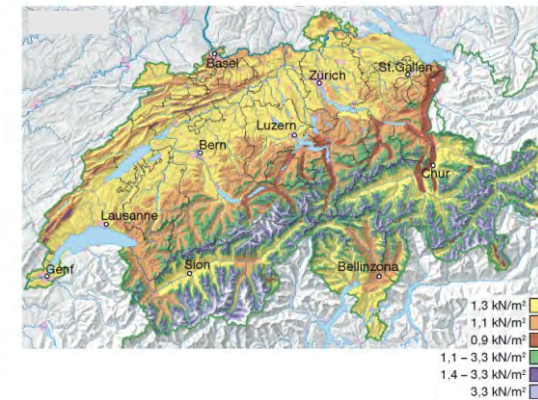
Des dommages sismiques plus importants peuvent se produire en Suisse en tout temps et en tous lieux, un peu plus fréquemment dans les régions présentant un risque élevé.



Carte des dangers «Grêle»



Carte des dangers «Tempête»





Carte des dangers « naturels gravitationnels »



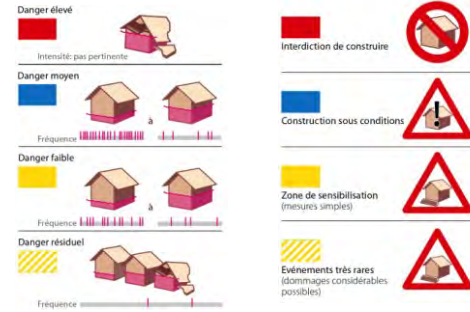
Elle montre les dangers de crues, d'avalanches, de glissements de terrain ou d'éboulements

Les cartes des dangers du canton/de la commune peuvent être téléchargées sous:

compléter: [lien canton / commune](#)



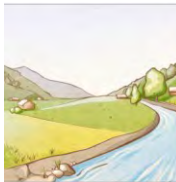
Où se situe le danger ?



↳ Quelle est l'ampleur des dommages éventuels ?



Ampleur des dégâts



Paysage ouvert



Groupes d'habitations



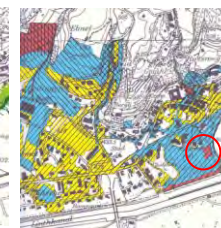
Installations techniques



Carte d'intensité – Carte des dangers – Carte du risque



Carte d'intensité



Carte des dangers

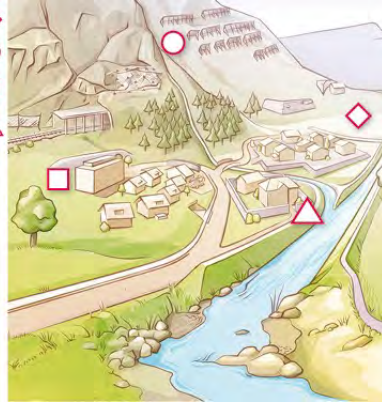


Carte du risque



Eviter les dégâts

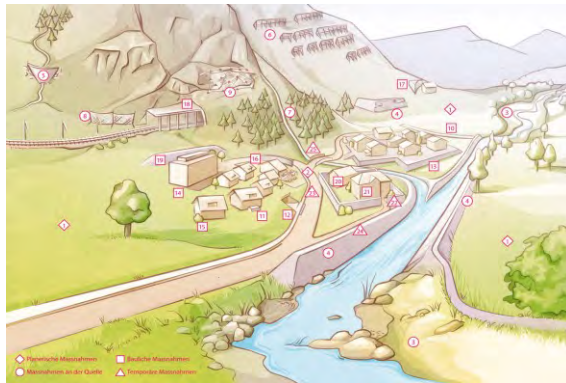
- Mesures d'aménagement du territoire ◆
- Mesures à la source ○
- Protection des objets □
- Mesures temporaires △



Eviter les dégâts (zone alpine)



Eviter les dégâts (zone alpine)



Eviter les dégâts (Plateau)





Eviter les dégâts (Plateau)



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

33



Prévention



Risques

- les éviter par une **utilisation** mesurée **du territoire**
- les éviter et les réduire à l'aide de **mesures de protection**

S'atteler aux préparatifs

- pour gérer les catastrophes, p.ex.
- Mise à disposition de matériel d'intervention ou formation des forces de secours
 - Planification des interventions
 - Conclusion d'assurances

Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

34



Mesures d'aménagement du territoire



Principe

- **Conserver** les zones menacées (pas de zones constructibles)
- **Développer de manière modérée et adaptée** les zones d'habitat existantes

Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

35



Mesures à la source

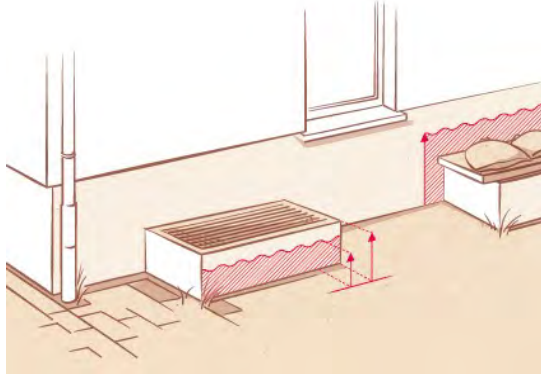


Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

36



Protection des objets: Mesures aux bâtiments (construction)

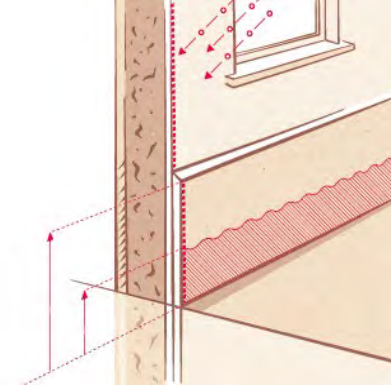


Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

37



Protection des objets: Mesures aux bâtiments (choix des matériaux)



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

38



Mesures temporaires (prévues)



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

39



Mesures temporaires (ad hoc)



Gestion des dangers naturels | un aperçu
PLANAT

40

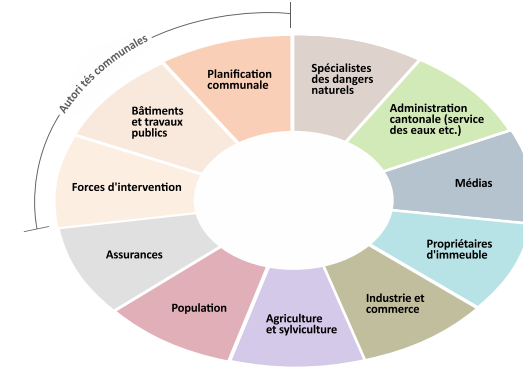


Efficacité des mesures de protection (évaluation générale)

	Crues, glissements de terrain, avalanches, etc.	Tempêtes, grêle, pluie, séismes
Aménagement du territoire	++++	-
Mesures à la source (y c. entretien)	+++	-
Protection durable des objets (construction)	++	+++
Protection durable des objets (choix des matériaux)	++	+++
Mesures temporaires (prévues)	+	+
Mesures temporaires (ad hoc)	+	+



Les partenaires dans la gestion des dangers naturels



Responsabilités pour les mesures lors de dangers naturels gravitationnels

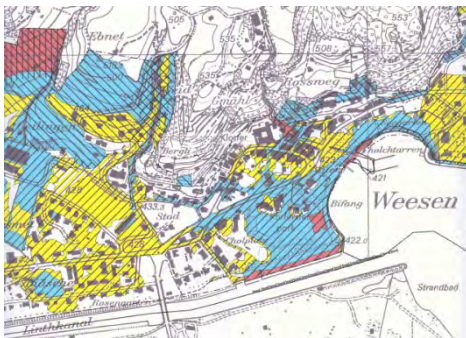
Aménagement du territoire	Communes / cantons
Mesures à la source	Communes / cantons
Protection durable des objets (construction)	Planification: particuliers Autorisation: commune
Protection durable des objets (choix matériaux)	Particuliers
Protection temporaire des objets	Communes / particuliers
Utilisation adaptée	Communes / particuliers
Resp. individuelle (risque résiduel)	Particuliers / assurances
Coordination	Commune
Planification de l'urgence/Organisation	Commune



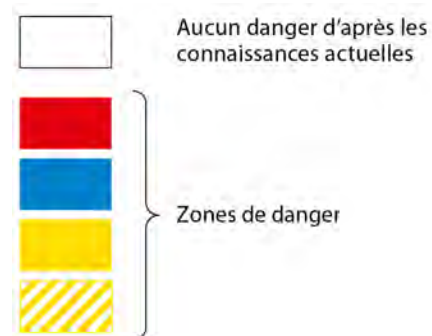
Guide de lecture des cartes des dangers naturels gravitaires

Où y a-t-il un danger?

La « Carte des dangers naturels gravitaires » décrit le danger encouru dans les zones exposées aux processus naturels tels que crue, glissement de terrain ou éboulement, en assignant des couleurs à ces zones. Elle se base sur des estimations scientifiques et techniques concernant l'intensité des événements auxquels il faut s'attendre, sur des appréciations d'experts et sur l'expérience des personnes concernées. Elle distingue en premier lieu les périmètres menacés et ceux qui ne le sont pas.



Carte des dangers
Source: canton de St-Gall



Quelle est l'importance du danger?

Les différentes couleurs expriment le degré de danger, qui dépend de l'intensité (voir page 4) et de la fréquence (voir page 4) des événements auxquels il faut s'attendre. Elles donnent donc une première indication sur les conséquences pour les personnes, les bâtiments et les équipements (routes, installations, etc.).

Les descriptions suivantes s'appliquent au danger de crue:

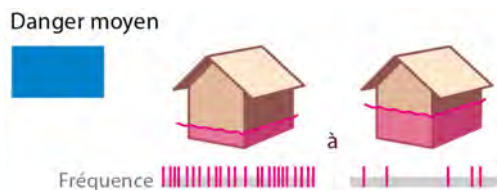
- ▶ Dans les zones rouges, il faut généralement s'attendre à ce que la hauteur d'eau soit importante. Des bâtiments peuvent être détruits et les personnes sont en danger même à l'extérieur des bâtiments.

Danger élevé



Intensité: pas pertinente

- ▶ Les zones bleues sont menacées par un danger de fréquence élevée et d'intensité faible à moyenne ou par un danger de fréquence moyenne à faible et d'intensité moyenne.



- ▶ Les zones jaunes sont menacées par un danger de fréquence moyenne et d'intensité faible. Les événements d'intensité moyenne y sont rares.



- ▶ Dans les zones exposées à un danger résiduel, il ne faut s'attendre qu'à de très rares événements. Mais leur intensité peut être très forte.



Attention: Le danger dû au ruissellement superficiel, au reflux dans des canalisations ou à la montée du niveau d'une nappe phréatique n'est pas pris en compte dans la carte des dangers.

A quoi sert la carte des dangers?

La carte des dangers est essentiellement utilisée pour prendre des décisions concernant l'aménagement du territoire et pour étayer la procédure d'octroi d'autorisations de construire. Les dangers sont classés en fonction de l'ampleur des dégâts aux maisons normalement construites et des atteintes aux personnes. L'endroit où elles se trouvent (à l'extérieur ou à l'intérieur, au sous-sol / rez-de-chaussée ou à l'étage) joue un rôle important dans le danger auquel elles sont exposées. Les possibilités de construire doivent être fixées dans le règlement de construction pour chaque zone à bâtir et précisées dans chaque cas particulier.

Les descriptions suivantes s'appliquent au danger de crue:

Dans les zones rouges, la **construction** doit être **interdite**, car les personnes et les biens matériels sont exposés à un danger élevé.



- ▶ Dans les zones bleues, il faut s'attendre à ce que les constructions subissent des dégâts fréquents ou importants en cas d'événement. Mais ils peuvent être prévenus en prenant des mesures spécifiques (p. ex. protection des objets, confortement de pente, digue locale, etc.). La **construction** est donc autorisée **sous certaines conditions**.



- ▶ Dans les zones jaunes, seules les parties de bâtiments situées sous le niveau du sol ou juste au-dessus de celui-ci (cave, éventuellement rez-de-chaussée) sont habituellement menacées. C'est pourquoi le danger peut généralement être écarté en prenant des **mesures simples**.



- ▶ Dans les zones exposées à un danger résiduel, les événements sont très rares, mais leur intensité peut être très forte. C'est pourquoi il faut faire des **études de détail** si elles renferment des objets spéciaux.

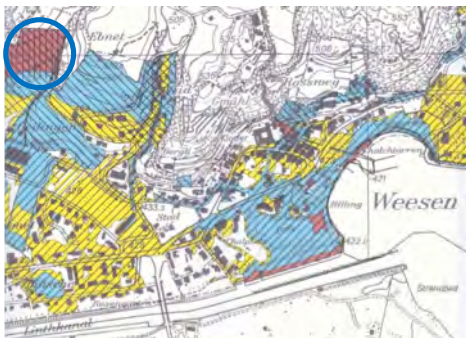


Evénements très rares
(dommages considérables
possibles)



Des informations détaillées dans les cartes des risques et des intensités

Les renseignements fournis par la carte des dangers ne suffisent pas pour concevoir toutes les mesures nécessaires. Les données sur les dangers doivent être complétées par des données sur les dommages attendus. Ces informations figurent dans la *carte des risques*. Elle signale les endroits exposés aux dommages les plus importants, où il vaut donc la peine de prendre des mesures. Dans l'exemple ci-dessous, le secteur cerclé de bleu est en rouge dans la carte des dangers (à gauche), mais il n'est pas dans la classe la plus élevée dans la carte des risques (à droite), car une chute de pierres ne peut pas y causer beaucoup de dégâts.



Carte des dangers

Source: canton de St-Gall

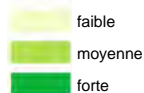
Carte des risques

Source: canton de St-Gall

Des informations détaillées sont nécessaires pour élaborer la carte des risques et pour concevoir les différentes mesures. Elles sont fournies par la *carte des intensités*, qui indique par exemple, dans une échelle à trois degrés, la profondeur de l'eau en cas de crue à un endroit donné. La carte des profondeurs d'eau, qui applique une classification plus fine, est encore plus détaillée.



Intensité selon les classes définies par la Confédération



Classes d'intensité pour les crues fréquentes (à gauche), rares (au milieu) et très rares (à droite).

Source: canton de St-Gall

Quelle carte fournit quelles informations?

Type de carte	Information	Application
Carte des dangers	Danger (intensité et fréquence) selon une échelle à cinq classes	Base pour l' aménagement du territoire et pour l' octroi d'autorisations de construire
Carte des risques	Risque (intensité, fréquence et dommages potentiels) selon une échelle à plusieurs classes	Base pour la conception générale des mesures et pour la définition d'un ordre de priorité
Carte des intensités (des profondeurs d'eau)	Intensité attendue pour un événement naturel de probabilité d'occurrence donnée	Base pour l' élaboration des cartes des dangers et des risques et pour la conception détaillée des mesures

Quelle sera la fréquence des événements?

La fréquence indique l'intervalle de temps durant lequel il faut s'attendre à la réalisation d'un événement naturel d'ampleur donnée. Elle est aussi exprimée par la probabilité d'occurrence. Toutes deux sont subdivisées en classes allant d'« élevée » à « très faible ».

Fréquence		Probabilité d'occurrence	
En mots	En années une fois tous les	En mots	En 50 ans
Elevée	1 à 30 ans	Elevée	100 à 82 %
Moyenne	30 à 100 ans	Moyenne	82 à 40 %
Faible	100 à 300 ans	Faible	40 à 15 %
Très faible	plus de 300 ans	Très faible	15 à 0 %

La probabilité d'occurrence indique que le danger ne doit pas être négligé même si la fréquence est relativement faible: un événement de fréquence égale à une fois tous les 300 ans a 15 % de probabilités de survenir dans un intervalle de 50 ans. Cela correspond à la probabilité de faire un 6 en lançant un dé!

Quelle sera l'intensité des événements?

L'intensité exprime le pouvoir destructeur d'un danger naturel en un lieu donné. Dans le cas de la crue, elle est déterminée par la profondeur de l'eau et par sa vitesse d'écoulement. Lorsque de l'eau peu profonde stagne ou s'écoule lentement, l'intensité est faible. Lorsque l'eau a une profondeur supérieure à deux mètres ou qu'elle s'écoule très rapidement, l'intensité est forte aux yeux des spécialistes.

Intensité à l'exemple de la crue	Profondeur de l'eau	Vitesse d'écoulement de l'eau (en mètres par seconde; m/s)
Faible	Moins de 0,5 m	Lente (moins de 0,5 m/s)
Moyenne	Entre 0,5 et 2 m	Moyenne (entre 0,5 m/s et 2 m/s)
Forte	Plus de 2 m	Rapide (plus de 2 m/s)



Terminologie relative aux dangers naturels

à l'intention des autorités communales, des personnes concernées et intéressées. Base: Glossaire inhérent à la stratégie « Dangers naturels en Suisse », plan d'action PLANAT, janvier 2009.

Acceptation	→ Acceptation du risque
Acceptation du risque	Disposition à tolérer un certain risque résiduel.
Ampleur	→ Intensité
Ampleur des dommages	→ Dommages
Analyse du risque	<p>Méthode scientifique appliquée pour déterminer le risque de dommages dans un cas concret.</p> <p>L'analyse du risque considère les dangers et l'ampleur des dommages éventuels à un endroit donné.</p>
Assurance	<p>Couverture des conséquences financières des événements naturels.</p> <p>Les assurances atténuent les conséquences financières des atteintes aux personnes et des dommages pécuniaires et matériels.</p>
Avalanche	Processus au cours duquel de la neige ou de la glace détachée soudainement dans une zone de rupture descend rapidement le long d'une trajectoire sous la forme d'une masse en glissement (avalanche coulante) ou d'un mélange tourbillonnant de neige et d'air (avalanche poudreuse), puis s'arrête dans une zone dite de dépôt.
Bassin de rétention	Bassin formé par un mur ou par une digue qui a pour fonction de retenir de l'eau en cas de crue et de la restituer progressivement à l'aval.
Carte des dangers	<p>Représentation graphique des périmètres susceptibles d'être touchés par des dangers naturels.</p> <p>→ Voir aussi le Guide de lecture des cartes des dangers naturels gravitaires</p>
Carte des intensités	Représentation graphique de l'intensité d'un événement naturel, par exemple le niveau d'eau attendu.

	<p>La carte des intensités est utilisée pour estimer les dommages auxquels il faut s'attendre et pour planifier des mesures.</p> <p>→ Planification des mesures</p>
Cas de surcharge	<p>Situation lors de laquelle un événement naturel est si intense que les mesures de protection mises en œuvre s'avèrent insuffisantes, par exemple lorsqu'une crue submerge une digue.</p> <p>Le cas de surcharge est pris en compte dans la conception d'un ouvrage (p. ex. la digue mentionnée plus haut) pour éviter qu'il y ait plus de dommages en cas de surcharge qu'en l'absence de cet ouvrage. Sa conception part du principe qu'il ne doit pas pouvoir être détruit (p. ex. pas de rupture de la digue) et elle inclut les mesures complémentaires nécessaires à cet effet (p. ex. couloir évacuateur de crue).</p>
Chute de pierres ou de blocs	<p>Chute de pierres ou de blocs de rocher isolés. Ils s'arrêtent généralement lorsque la déclivité devient inférieure à 30 %. Les arbres isolés et la forêt peuvent atténuer considérablement l'énergie des blocs en mouvement.</p>
Coulée de boue	<p>→ Lave torrentielle qui naît dans une pente.</p>
Danger	<p>Condition, circonstance ou processus susceptible de porter atteinte à des personnes, à l'environnement ou à des biens matériels. Dans le langage courant, on a tendance à utiliser indifféremment les termes « risque », « danger » et « menace ».</p>
Danger potentiel	<p>Expression de l'intensité et de la fréquence d'un danger naturel à un endroit donné.</p>
Dangers naturels	<p>Les dangers naturels sont des processus actifs dans la nature qui peuvent menacer des personnes et l'environnement. On les subdivise en trois catégories:</p> <ul style="list-style-type: none">– Dangers naturels liés à la topographie (gravitaires), tels que crue, avalanche, érosion, lave torrentielle, glissement de terrain, écroulement ou chute de pierres. Leur extension dépend de la configuration du terrain. On peut donc s'y soustraire en se déplaçant ou les influencer en modifiant le terrain (digue, levée, remblai, etc.).– Dangers naturels liés à la météorologie, tels que tempête, grêle, fortes précipitations, foudre, neige, froid, chaleur ou sécheresse (incendie de forêt). En principe, aucun site n'est à l'abri de ces dangers.– Dangers naturels sismiques (tremblement de terre). En principe, aucun site n'est à l'abri de ces dangers.
Déficit de protection	<p>Mesure des carences en matière de protection.</p> <p>Il y a un déficit de protection lorsque le degré de protection est inférieur à l'objectif de protection.</p>
Diminution des dommages (réduction des dommages)	<p>Mesures mises en œuvre pour prévenir ou pour limiter les effets d'un événement sur la société et sur l'environnement.</p>
Diminution du risque (réduction du risque)	<p>Mesures mises en œuvre pour diminuer un risque existant.</p>

Dommages	Conséquences négatives d'un événement naturel. Les dommages potentiels expriment les dommages possibles aux personnes, aux biens matériels et au paysage. Cette expression est interprétée de diverses manières. Certains considèrent qu'elle correspond aux « dommages totaux », à la perte de toutes les valeurs contenues dans le périmètre concerné. D'autres considèrent qu'elle correspond aux valeurs raisonnablement susceptibles d'être détruites si un événement se produit. Les dommages potentiels maximaux correspondent aux dommages totaux et les dommages potentiels vraisemblables aux dommages auxquels il faut s'attendre lors d'un événement normal, en tenant compte de l'effet des mesures préventives mises en œuvre. L'ampleur des dommages exprime le montant des dommages survenus (parfois aussi le montant des dommages attendus). → Vulnérabilité
Dommages potentiels	→ Dommages
Eboulement	Rupture d'un grand compartiment dans une paroi rocheuse (entre cent et un million de mètres cubes).
Ecrolement	Grand éboulement produisant des effets dévastateurs (plus d'un million de mètres cubes).
Embâcle	Obstruction du lit d'un torrent ou d'une rivière par les matériaux, les branches et les troncs d'arbre qu'il charrie. Les embâcles se produisent généralement au passage d'un pont ou d'un voûtage, à l'entrée d'un torrent dans un tuyau ou sur un tronçon peu pentu d'un cours d'eau à fort charriage. Le niveau du cours d'eau entravé monte rapidement au point qu'il déborde ou érode ses berges. Les torrents en forêt sont aussi souvent sujets à des embâcles, qui sont très dangereux lorsqu'ils se libèrent soudainement. Il peut en résulter une onde de submersion de plus ou moins grande ampleur dans la partie inférieure du cours.
Epannage d'alluvions	Dépôt de sable, de gravier et de débris de roche lors d'une crue ou d'une lave torrentielle.
Evaluation du risque	Méthode appliquée pour établir si un risque peut être jugé acceptable, consistant à vérifier si les objectifs de protection assignés sont respectés. → Objectif de protection
Événement naturel	Processus actif dans la nature, par exemple l'inondation, l'avalanche, le tremblement de terre ou la vague de chaleur.
Fréquence	→ Probabilité d'occurrence
Gestion intégrée des risques	Une stratégie de gestion intégrée des risques a été développée pour faire face aux dangers naturels. Elle a pour but d'harmoniser au mieux les mesures de précaution, de maîtrise et de rétablissement appliquées par les différents protagonistes pour réduire les dommages potentiels d'une manière judicieuse et peu onéreuse. On analyse d'abord les risques en identifiant les

dangers et en évaluant les risques qui en découlent. Puis on sélectionne une combinaison de mesures à même d'atténuer ou de supprimer les risques inacceptables et de procurer la meilleure sécurité possible.

Glissement de terrain

Glissement d'un compartiment de sol dans un talus ou dans un versant de déclivité moyenne à forte. De nombreux glissements de terrain sont anciens et sensiblement immobiles. Mais ils peuvent se réactiver progressivement ou subitement. L'eau – par exemple une forte pluie – joue généralement un rôle crucial dans le déclenchement des glissements subits.

Inondation

Situation dans laquelle un périmètre habituellement à sec est submergé. L'inondation est notamment due à la montée des eaux dans un lac, au débordement d'un torrent ou d'une rivière, voire au ruissellement superficiel lors de fortes précipitations ou à la montée du niveau d'une nappe phréatique. En règle générale, les crues des lacs durent plus longtemps, mais elles sont moins destructrices que les débordements des torrents. Par contre, les torrents sortant de leur lit s'écoulent habituellement à une vitesse très élevée, si bien qu'ils peuvent causer des dommages considérables en peu de temps.

Intensité

Pouvoir destructeur d'un événement naturel à un endroit donné, par exemple le niveau d'eau pour la crue ou la vitesse du vent pour la tempête.

Lave torrentielle

Avalanche de boue composée d'un mélange d'eau, de débris de roche et parfois de troncs d'arbre. Les laves torrentielles se déclenchent dans la partie supérieure, raide, du lit d'un torrent et elles atteignent des vitesses très élevées. Elles s'arrêtent au plat en déposant les matériaux qu'elles charrient – en quantités parfois énormes.

Maîtrise

Phase comprenant toutes les mesures mises en œuvre pendant un événement, ainsi que la remise en état provisoire.

Menace

Possibilité qu'un danger naturel cause un dommage.

Mesures de précaution

Mesures mises en œuvre avant qu'un événement naturel se produise, visant à éviter des dommages, à les atténuer ou à maîtriser la situation; dans le langage courant, on utilise aussi les termes « prévention » et « préparation ».

Dans le langage spécialisé, les mesures d'aménagement du territoire, les mesures techniques et les mesures écologiques sont regroupées sous le terme « prévention », alors que les mesures destinées à maîtriser les éventuels événements sont qualifiées de « préparation ». Les mesures de précaution comprennent:

- les mesures d'aménagement du territoire: p. ex. laisser les périmètres menacés libres de constructions;
- les ouvrages de protection: conception, construction et entretien;

les mesures visant à maîtriser un éventuel événement: p. ex. organisation et engagement des sapeurs-pompiers, élaboration de plans de mesures d'urgence, conclusion d'assurances.

Mesures de protection

Des mesures de protection sont mises en œuvre pour atténuer ou

pour supprimer les risques. On distingue:

- les mesures de protection portant sur la source du danger, comme les ouvrages paravalanches, les filets pare-pierres ou les bassins de rétention. Elles s'attaquent à la racine du problème en empêchant les processus naturels dangereux de se produire ou en modifiant leur cours;
- les mesures de protection des objets (bâtiments / installations). Elles ont pour but de prévenir ou de réduire les dommages.

Mesures de rétention

Mesures de protection mises en œuvre sur des cours d'eau, consistant par exemple à élargir leur lit ou à créer des zones à même de retenir l'eau.

Les mesures de rétention ont pour but de laminier les crues.

Mesures organisationnelles

Mesures mises en œuvre pour se préparer à d'éventuels événements.

Les plans de mesures d'urgence, les installations de surveillance, les systèmes d'alarme, les minages préventifs d'avalanches ainsi que les mesures appliquées aux bâtiments, tels que stores automatiques, sont notamment des mesures organisationnelles.

Objectif de protection

Valeur fixant la limite entre les risques acceptables et les risques inacceptables.

Les objectifs de protection sont par exemple définis en fonction de la périodicité des événements ou des risques qu'ils génèrent. La limite entre le domaine acceptable et le domaine inacceptable dépend souvent des sentiments de la société. Il n'y a guère de critères de portée générale. Les valeurs limites applicables à l'eau potable sont des exemples d'objectifs de protection largement acceptés.

Ramener les risques à un niveau acceptable signifie par exemple intervenir sur un bâtiment pour qu'il soit à même de résister sans dommages à un événement prévisible atteignant une certaine intensité. Mais on admet – ou on accepte justement – qu'il puisse être endommagé par un événement d'intensité supérieure. On est prêt à accepter ces « dommages majeurs » parce qu'on ne peut généralement les réduire qu'à un prix extrêmement élevé (pour la collectivité).

→ Risque résiduel

Ouvrage de protection

Mesure de construction mise en œuvre à la source du danger pour atténuer le risque encouru par les personnes et par les biens matériels, telle qu'ouvrage paravalanche, digue anti-crues ou filet pare-pierres.

→ Protection d'un objet

→ Protection d'un périmètre

Période de retour

→ Périodicité

Périodicité (ou période de retour)

Nombre moyen d'années séparant deux événements comparables – même intensité, même endroit.

La périodicité est une valeur purement statistique qui ne dit rien sur le nombre effectif d'années séparant deux événements. Même

si la périodicité d'un événement est relativement faible, il faut s'attendre à ce qu'il se produise: un événement de période de retour égale à 300 ans a 15 % de probabilités de se produire dans un intervalle de 50 ans. Cela correspond à la probabilité de faire un 6 en lançant un dé.

**Planification (intégrée)
des mesures**

Procédure coordonnée visant à déterminer les mesures qui apportent le plus grand gain de sécurité au meilleur prix.

Pour trouver la meilleure solution, il faut examiner tous les types de mesures et impliquer toutes les personnes concernées dans leur conception.

Préparation

→ Mesures de précaution

Prévention

→ Mesures de précaution

Probabilité d'occurrence

Probabilité qu'un événement naturel d'ampleur donnée se produise pendant un intervalle de temps donné.

La probabilité d'occurrence est exprimée en pour-cent. Par contre, la fréquence, subdivisée en quatre catégories, est exprimée en chiffres absolus:

- « élevée »: entre chaque année et une fois tous les 30 ans
 - « moyenne »: une fois tous les 30 à 100 ans
 - « faible »: une fois tous les 100 à 300 ans
 - « très faible »: moins d'une fois tous les 300 ans
- Périodicité

Protection d'un objet

Mesures de construction appliquées à un objet particulier (bâtiment ou installation), visant à réduire ou à limiter les dommages aux personnes et aux biens.

Exemples de mesures de construction: surélever une maison, renforcer les murs, étancher, éliminer ou surélever les ouvertures (sopiraux, ouvertures d'aération, accès à la maison, accès au sous-sol), utiliser des matériaux résistants, fixer les éléments de toiture, etc.

→ Ouvrage de protection

Protection d'un périmètre

Mesures visant à protéger plusieurs biens fonciers

→ Protection d'un objet

→ Ouvrage de protection

Reconstruction

Remise en état définitive des bâtiments et des infrastructures. Durant cette phase, les solutions durables doivent être préférées aux solutions commodes ou bon marché.

Avant d'entamer la reconstruction, il faut faire une analyse approfondie de l'événement.

Remise en état

→ Reconstruction

Rétablissement

Terme générique englobant les mesures de remise en état et de reconstruction.

Risque

Le terme « risque » est un terme technique qui désigne *l'ampleur et la probabilité* d'un dommage possible. Dans le langage courant,

on a tendance à utiliser indifféremment les termes « risque », « danger » et « menace ».

On distingue le risque encouru par une seule personne (risque individuel) et le risque encouru par la société (risque collectif).

Risque résiduel

Risque subsistant lorsque toutes les mesures de sécurité prévues ont été mises en œuvre.

Le risque résiduel se compose des risques:

- acceptés consciemment;
- mal évalués;
- non identifiés.

Sécurité

Etat dans lequel le risque subsistant (risque résiduel) est jugé acceptable.

La sécurité absolue ne peut jamais être atteinte. Il reste toujours un risque résiduel qu'on accepte consciemment ou dont on ignore l'existence.

→ Risque résiduel

Vulnérabilité

Sensibilité des personnes ou des biens matériels à un danger naturel; elle est par exemple déterminée par la résistance d'un bâtiment aux inondations.

La vulnérabilité des bâtiments et des installations peut être réduite selon trois axes, pour éviter les dommages ou pour en diminuer l'ampleur:

- conception: mode de construction d'un bâtiment ou d'une installation (→ Protection d'un objet);
- matériaux: choix de produits et de matériaux robustes;
- organisation: p. ex. évacuation en cas d'avalanche imminente.

La vulnérabilité de la société moderne augmente globalement. D'une part, les dangers naturels sont souvent négligés lors de la conception, la construction et l'entretien des ouvrages alors que des biens de valeur croissante sont placés dans des endroits exposés (p. ex. installations techniques au sous-sol). D'autre part, les différents secteurs économiques sont de plus en plus imbriqués. Les dommages consécutifs – par exemple une coupure d'électricité ou la fermeture d'une voie de communication – coûtent donc toujours plus cher.

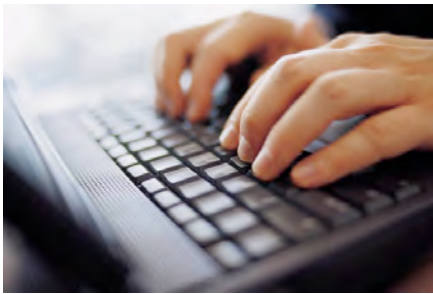


c/o BAFU, 3003 Bern
Tel. +41 31 324 17 81, Fax +41 31 324 78 66
planat@bafu.admin.ch
http://www.planat.ch

Risikodialog Naturgefahren
Faktenblatt zu den Gefahrenkarten
Stand 4. Januar 2012

Faktenblatt für Kantons- und Gemeindebehörden

Zugang zu den Gefahrenkarten verbessern – auch für Eigentümer, Käufer, Mieter, Planer



Inhaltsverzeichnis

1. Über dieses Faktenblatt	Seite 1
Ziel	
Ausgangslage	
Grundsätze	
Nutzen	
2. Gute Zugänglichkeit	Seite 4
Ohne aktive Suche	
Einfache Abfrage	
Alle Naturgefahren	
3. Verständliche Informationen bieten	Seite 5
Lesehilfe Gefahrenkarte	
4. Umsetzungstipps geben	Seite 5
5. Wo sind heute Gefahreninformationen zu finden?	Seite 6
6. Beispiele	Seite 7

1. Über dieses Faktenblatt

Ziel

Der Zugang zur Gefahreninformation soll so einfach sein, dass Laien auf Websites von Kantonen und Gemeinden ohne aktive Suche und ohne Vorwissen rasch auf die Gefahrenkarten stossen und sich über alle Naturgefahren – meteorologische, gravitative und Erdbeben – in ihrer Region bzw. an ihrem Ort informieren können.

Dieses Faktenblatt zeigt auf, wie der Internet-Zugang zu den Gefahreninformationen optimal gestaltet werden kann. Beispiele aus der Praxis zeigen, wie schon heute Teilbereiche gelöst wurden.

Ausgangslage

Heute ist es für Laien schwierig, sich ein Bild möglicher Gefährdungen durch Naturgefahren zu machen. Gerade das ist aber die Voraussetzung dafür, dass die Bevölkerung mehr Eigenverantwortung übernimmt: Nur wer eine mögliche Gefährdung kennt, kann handeln.

Heute sind Gefahreninformationen meistens nur zu finden, wenn man gezielt danach sucht. Interessierte und Grundeigentümer müssen sich die Informationen an verschiedenen Stellen zusammensuchen. Zudem sind die Gefahrenkarten häufig für Laien nicht «lesbar» bzw. nicht richtig interpretierbar, da Fachbegriffe verwendet werden und Vorwissen notwendig ist.

In verschiedenen Kantonen sind gute Ansätze vorhanden. Diese berücksichtigen aber meist nur die gravitativen Naturgefahren. Erdbeben und die meteorologischen Gefahreninformationen sind gar nicht oder in einem anderen Bereich ersichtlich.

Bauherren, die durch geschickte Planung widerstandsfähigere Gebäude bauen könnten, erfahren oft erst bei der Baugesuchseingabe von der Gefährdung durch gravitative Naturgefahren. Die Folge sind teure Nachbesserungen, die auf wenig Verständnis stossen. Auch bei bestehenden Gebäuden ist die Gefährdung oft nicht bekannt.

Grundsätze

Die Information über die Gefährdung eines Ortes durch alle Naturgefahren soll für Eigentümer, Käufer, Mieter und Planer

- **einfach zugänglich** sein, (→ Zugänglichkeit)
- **gut verständlich** sein und (→ Verständlichkeit)
- **zum Handeln motivieren** (→ Motivation)

Nutzen

Wenn Eigentümer, Käufer, Mieter und Planer Gefahreninformationen finden und verstehen – auch ohne dass sie gezielt danach suchen – so werden sie eher zum Handeln motiviert und Gespräche und Abläufe, z.B. im Baubewilligungsverfahren, werden einfacher.

2. Gute Zugänglichkeit

«Online gut zugänglich », heisst:

- Personen ohne Vorwissen sollen **selber auf die Gefahreninformation stossen**
- die **Abfrage sollte einfach sein**, auch für den Laien
- die Gefahreninformation aller Naturgefahren (gravitative, meteorologische, Erdbeben) sollte **an einer Stelle** sein

Interessierte sollten an verschiedenen Stellen auf Ihrer Webseite **auf die Gefahreninformation hingewiesen werden (nicht suchen, finden!)**. In welchen Situationen gehen Personen auf die Webseite des Kantons oder der Gemeinde, die mit der Information über Naturgefahren bedient werden sollen? Platzieren Sie an diesen Stellen einen Hinweis mit Link, wo auch andere Informationen gesucht werden, z.B. Grundbuchinformationen (beim Kauf oder vor der Planung eines Neubaus/Umbaus), für das Baubewilligungsverfahren (Vorschriften, Formulare, etc.), Sicherheit (wo gibt es Beratung).

Die **Abfrage sollte für den Laien einfach sein**. Die wenigsten Laien haben Erfahrung mit GIS-Systemen und finden Legenden oder weitere Ebenen kaum. Hilfreich ist eine einfache Anleitung, wie man im GIS die Informationen abfragen kann. Noch besser ist, wenn der Laie nur seine Adresse eingeben kann und die wichtigen Informationen dann in einem Dokument zusammengestellt werden.

Die Gefahreninformation **aller Naturgefahren** (gravitative, meteorologische, Erdbeben) sollte **an einer Stelle** auffindbar sein. Gerade Informationen über Erdbeben und die meteorologischen Gefahren müssen derzeit in verschiedenen Publikationen oder Websites gesucht werden.

3. Verständliche Informationen bieten

Laien verstehen oft nicht, was die Informationen bedeutet, die sie im GIS finden und welche Schlüsse sie daraus ziehen müssen. Neben der fachlichen Information sollten auch Laien-verständliche, d.h. umgangssprachliche Erklärungen im GIS vorhanden sein.

→ siehe «Lesehilfe Gefahrenkarte» (www.planat.ch)

4. Umsetzungstipps geben

Sind die Gefahreninformationen bekannt, stellt sich Laien die Frage: Was muss ich jetzt tun? Hier bietet sich die Chance, Interessierten mit Links weiterzuleiten und Umsetzungshinweise zu geben, z.B. mit welchen Folgen zu rechnen ist, wie man sich schützen oder wo man sich beraten lassen kann.

5. Wo sind heute fachliche Grundlagen zur Gefährdungssituation zu finden?

A. Gravitative Naturgefahren:

Kantonale Fachstellen, teilweise auch Gemeinden

B. Meteorologische Naturgefahren:

- **Wind-Karte:** SIA-Norm 261: www.sia.ch
- **Jährlichkeiten von Böenspitzen** an verschiedenen Messstationen (Extreme Value Analysis of Wind Speed Observations over Switzerland. Arbeitsbericht MeteoSchweiz Nr. 219) : www.meteoschweiz.ch
- **Schneedruck-Karte:** SIA-Norm 261: www.sia.ch
- **Hagelkarte/-Tabelle** (Hagelkorngrossen in mm für verschiedene Wiederkehrperioden):
 - www.hagelregister.ch
 - «Wegleitung Objektschutz gegen meteorologische Naturgefahren- Kapitel Hagel»: www.vkf.ch
- **Regen:**
 - **Jährlichkeiten für verschiedene Starkregen** an verschiedenen Messstationen: VKF-Wegleitung Objektschutz gegen meteorologische Naturgefahren, Anhang 7: www.vkf.ch
 - «Hydrologischer Atlas der Schweiz» Hades: macht das Fachwissen, das in den vergangenen Jahrzehnten durch Beobachtung, Analyse und Forschung in der Schweiz erarbeitet worden ist, in Form von Karten zugänglich: www.hades.unibe.ch
 - **Erosionskarte des Bundesamts für Landwirtschaft BLW:** Gesamtbeurteilung der potenziell erosionsgefährdeten Gebiete in der Landwirtschaft: www.blw.admin.ch

C. Erdbeben

- Erdbeben-Karte: SIA-Norm 261: www.sia.ch
- Historische Erdbeben, Gefährdungsklassen, Baugrundklassen, Mikrozonierungen: BAFU: <http://map.bafu.admin.ch/> > im Bereich Naturgefahren Erdbeben wählen
- Auf kantonalen Webseiten (aber möglicherweise andere Zuständigkeit als gravitative Naturgefahren)

6. Beispiele von Webseiten

Das perfekte Beispiel gibt es nicht. Dank den neuen technologischen Möglichkeiten ist jedoch an vielen Orten einiges im Tun. Die aufgeführten Beispiele zeigen technische oder konzeptionelle Möglichkeiten auf und verstehen sich als Anregung.

Übrigens: Wir sind dankbar, wenn Sie uns Ihre Erfahrungen und gute Beispiele mitteilen!
(risikodialog@planat.ch)

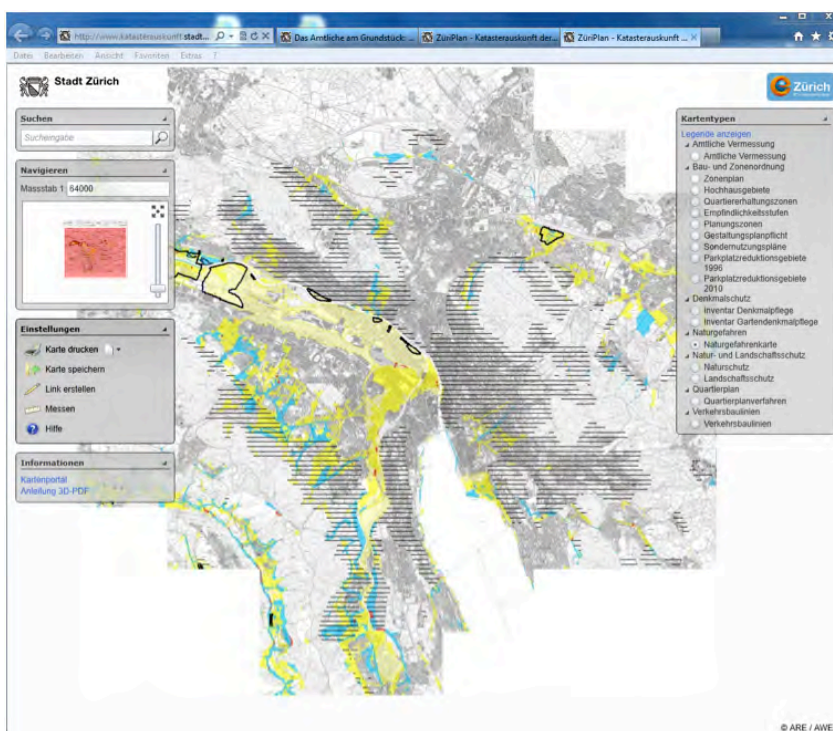
Beispiel 1

Stadt Zürich: Generieren eines Pdf-Dokuments «Grundlageninformation Planen und Bauen»

Das Amtliche am Grundstück: online Katasterauskunft

Umfangreicher Katasterkatalog zu Eigentumsbeschränkungen im Internet inkl. der Gefährdungsinformation Hochwassergefahrenkarte. Die technische Umsetzung ist ein gutes Beispiel, wie Informationen von verschiedenen Gefahrenarten für Laien zur Verfügung gestellt werden könnten.

<http://www.katasterauskunft.stadt-zuerich.ch> > «Naturgefahren» unter «Kartentypen»



Grundstück auf Karte auswählen oder Adresse unter Suchen eingeben, dann im Grundstücksspezifischen Fenster «Gesamtbericht erstellen» anklicken

SE6467 ✕

Grundstück Gesamtbericht erstellen

Amtliche Vermessung: Fläche: 750 m²
 Bau- und Zonenordnung: vorhanden
 Denkmalpflege: vorhanden
 Gartenkmalpflege: vorhanden
 Kommunale Naturschutzobjekte: nicht vorhanden
 Kommunale Landschaftsschutzobjekte: nicht vorhanden
 Parkplatzreduktionsgebiete 1996: übriges Gebiet
 Parkplatzreduktionsgebiete 2010: übriges Gebiet
 Quartierplanverfahren: nicht vorhanden

[Hierhin vergrössern](#)

Kartentypen

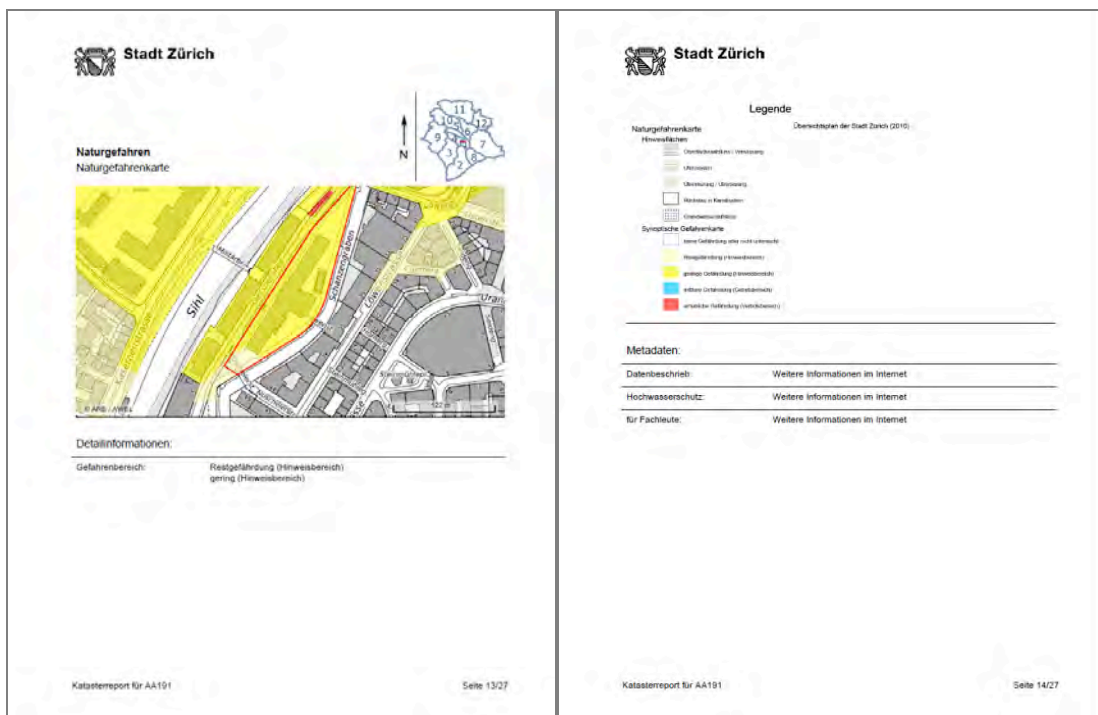
[Legende anzeigen](#)

- ▲ Amtliche Vermessung
 - Amtliche Vermessung
- ▲ Bau- und Zonenordnung
 - Zonenplan
 - Hochhausgebiete
 - Quartiererhaltungszonen
 - Empfindlichkeitsstufen
 - Planungszonen
 - Gestaltungsplanpflicht
 - Sondernutzungspläne
 - Parkplatzreduktionsgebiete 1996
 - Parkplatzreduktionsgebiete 2010
- ▲ Denkmalschutz
 - Inventar Denkmalpflege
 - Inventar Gartenkmalpflege
- ▲ Natur- und Landschaftsschutz
 - Naturschutz
 - Landschaftsschutz
- ▲ Quartierplan
 - Quartierplanverfahren
- ▲ Verkehrsbaulinien
 - Verkehrsbaulinien

Abwarten bis PDF erstellt ist



Auszug aus dem PDF:



Beispiel 2

Check your risk: <http://naturgefahren.ebp.ch/>

Die Webseite basiert auf einem Abfragetool für Gemeinden zum Thema Klimawandel-Risiko und wurde für Basecamp09 für Naturgefahren adaptiert. Neben den gravitativen Naturgefahren werden auch Erdbeben, Hagel und Sturm behandelt. Auf der Website des Amtes für Wald und Naturgefahren Graubünden wird auf diese Website verwiesen.

Amte für Wald Graubünden
 Uffizi forestal dal Grischun
 Ufficio forestale del Grigioni

CHECK YOUR RISK

basecamp09
 Klimawandelrisikoprüfung erleben

Info: Gefahrenkarten | Gefahrenzonenplan | Gefahrenhinweiskarte

Prüfen Sie das Naturgefahrenrisiko für einen beliebigen Ort in Graubünden. Sie können mit der Maus auf die Karte klicken oder eine Adresse im Suchfeld eingeben.

Ort eingeben: Suchen

Daten auf der Karte einblenden: Gefahrenzonen

Gefährdung für Koordinaten: 762755, 205533

Der gewählte Ort ...
 in der blauen Gefahrenzone

Durch Schutzwald geschützt?
 Nein

Erfasste Ereignisse
 Zu diesem Punkt sind keine Ereignisse erfasst.

Daten auf der Karte einblenden: Keine

- Keine
- Gefahrenzonen
- Schutzwald (Lawinen)
- Ereignisse
- Lawinen
- Rutschung
- Sturz
- Wasser
- Gefahrenkarten
- Lawinen
- Rutschung
- Sturz
- Wasser
- Gefahrenhinweiskarte
- Lawinen
- Rutschung
- Sturz
- Wasser
- Murgang

Gefährdung

Prüfen Sie das Naturgefahrenrisiko für einen beliebigen Ort in Graubünden. Sie können mit der Maus auf die Karte klicken oder eine Adresse im Suchfeld eingeben.

Ort eingeben: chur

Daten auf der Karte einblenden: Keine

Indikatoren für das Naturgefahren-Risiko

Jedem Naturgefahrenprozess (Erdbeben, Hagel etc.) wurde in Anlehnung an die entsprechenden Gefahren- und Gefahrenhinweiskarten Punktzahlen zwischen 0 (keine Gefahr) und 4 (erhebliche Gefahr) vergeben. Das Naturgefahren-Risiko entspricht der Summe der Punktzahlen für die verschiedenen Prozesse.

Das Naturgefahren-Risiko für die gewählte Lokalität setzt sich wie folgt zusammen:

Lawine	0
Rutschung	0
Sturz	0
Wasser	3
Murgang	0

Überflutung nach Talsperrenbruch 3

Gefährdung für Koordinaten: 755783, 189867

Der gewählte Ort ...
 liegt in keiner Gefahrenzone

Durch Schutzwald geschützt?
 Nein

Erfasste Ereignisse
 1

Weitere Informationen
 • Umweltzentrale MeteoMedia
 • Wetterwarnungen EUMETNET
 • Gefahrenkarte MeteoSchweiz
 • Niederschlagsradar MeteoSchweiz